

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

**Prix et qualité du service public  
de gestion des déchets  
ménagers et assimilés**

Hôtel de l'Intercommunalité  
35 avenue Villebois Mareuil  
85607 MONTAIGU-VENDEE Cedex

[www.terresdemontaigu.fr](http://www.terresdemontaigu.fr)

**TERRES DE  
MONTAIGU**

## Table des matières

<b>1 - Préambule</b>	<b>3</b>
<b>2 - Terres de Montaigu</b>	<b>5</b>
2.1 - Territoire et compétences	5
2.2 - L'organisation administrative	6
2.3 - Les partenaires	8
<b>3 - Les grands principes et l'organisation du service</b>	<b>9</b>
3.1 - Le principe de gestion des déchets : responsabiliser et optimiser	9
3.2 - L'organisation de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire	10
<b>4 - Collecte et traitement : les indicateurs techniques</b>	<b>14</b>
4.1 - L'évolution générale	14
4.2 - Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	15
4.3 - La collecte sélective	18
4.4 - Les déchèteries	21
4.5 - La valorétrie	28
4.6 - Le compostage	31
4.7 - Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)	35
4.8 - Les textiles, linges et chaussures (TLC) usagés	35
<b>5 - La relation à l'usager</b>	<b>36</b>
5.1 - La facturation de la redevance	36
5.2 - L'information des usagers	37
<b>6 - Les contrats et marchés publics</b>	<b>38</b>
6.1 - Les marchés en cours	38
6.2 - L'organisation des contrats de prestation et de la régie	39
<b>7 - Collecte et traitement : les indicateurs financiers</b>	<b>41</b>
7.1 - Les dépenses	41
7.2 - Les recettes	41
7.3 - Le bilan financier	44
<b>8 - Conclusion</b>	<b>46</b>

## 1 - Préambule

La Loi Notre avait entraîné des modifications au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la fusion des 2 Communautés de Communes Terres de Montaigu et du canton de Rocheservière et la dissolution du Syndicat mixte Montaigu Rocheservière. De ces 3 collectivités est née Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu Rocheservière. Le périmètre du service public de gestion des déchets est resté identique.

En 1998, le syndicat mixte avait engagé une réflexion ayant pour objectif de freiner l'évolution vertigineuse des déchets produits, tant en termes de tonnages que de coûts.

Cette réflexion avait abouti, dès 2001, à la mise en place de la redevance incitative. Cet outil de responsabilisation des usagers a permis d'organiser de façon rationnelle la collecte et le traitement des déchets : les flux de déchets sont désormais mieux répartis, grâce au transfert de la moitié des ordures ménagères résiduelles vers les déchèteries et les collectes sélectives pour valorisation.

Parallèlement à cette mesure d'incitation financière, la collectivité a souhaité mettre à la disposition des usagers des équipements et des outils nécessaires et performants pour mieux orienter leurs déchets et obtenir une qualité de service optimale.

Depuis la fin de l'année 2001 et l'ouverture de la troisième et dernière déchèterie, chaque usager disposait d'un tel lieu de dépôt à environ 10 mn de chez lui.

De plus, deux modèles d'accompagnement au compostage ont été développés.

Le premier, mis en place en octobre 2002, repose sur le compostage dit « de quartier » ou « semi-collectif ». Une plate-forme « expérimentale » avait été installée sur une commune. Aujourd'hui encore, elle est en fonctionnement, et permet aux habitants du centre de la commune de venir y déposer leurs déchets fermentescibles. D'autres projets de compostage collectif ont vu le jour depuis lors, notamment grâce à l'usage de pavillons de compostage (habitat vertical, EHPAD, restaurant scolaire, quartier de centre-ville...)

Le deuxième modèle d'incitation au compostage est la remise de composteurs individuels depuis 2004. Ainsi, l'ensemble des usagers du territoire peut disposer d'un composteur pour extraire de leurs ordures ménagères résiduelles la fraction organique qui peut représenter jusqu'à 30% des déchets ménagers présents dans le conteneur. Le compostage est un vrai levier pour réduire la production de déchets résiduels.

Enfin, la valorétrie a vu le jour depuis septembre 2008. Véritable vitrine de la politique de la collectivité, elle est venue concrétiser une réflexion menée depuis quelques années pour limiter le tonnage de déchets non valorisables (« tout venant ») déposé en déchèteries, en jouant sur le réemploi et sur le démantèlement. Cet équipement a permis également de créer un espace pédagogique accessible aux usagers et autres publics, afin de les sensibiliser à cette problématique.

L'ensemble de ces différentes mesures a permis de contenir l'augmentation des déchets et de les diriger vers des filières adaptées. Cependant, d'autres perspectives sont encore à étudier pour développer et améliorer le fonctionnement des déchèteries.

La « déchèterie » est, en effet, la première voie de collecte des déchets, avant même la collecte en porte à porte. L'objectif est donc d'optimiser leur fonctionnement et de réduire la partie de déchets transitant sur les déchèteries et destinée à l'enfouissement ou à l'incinération.

Les déchets dangereux des ménages issus d'activité comme le bricolage, le jardinage, la mécanique, certains loisirs (pots de peintures, solvants, aérosols, huiles, produits phytosanitaires, piles, batteries...) sont également récupérés en déchèterie pour un traitement et/ou une valorisation contrôlé(e) et réglementé(e).

La filière de collecte des déchets de soins à risques infectieux (les déchets dits « piquants-coupants ») a vu son nombre d'adhérents croître de façon importante entre 2008 et 2012 preuves que sa mise en

place était indispensable. Elle a permis de sécuriser toute la filière de collecte et de traitement de ces déchets particuliers dits « à risque ». Néanmoins, des évolutions réglementaires ont modifié son organisation depuis 2014, puisque les pharmacies assurent maintenant le service.

Depuis 2011, la communication a été renforcée autour du tri des textiles, linges, chaussures usagées, trop souvent jetés alors que leur valorisation par le réemploi ou le recyclage matière (isolation...) est possible. Le taux de captage a fortement progressé... il faut poursuivre et sensibiliser davantage la population.

En 2012, un déploiement de conteneurs enterrés à contrôle d'accès pour les ordures résiduelles sur l'habitat collectif public a été réalisé. A l'instar du conteneur individuel avec puce, cette solution collective est accessible à l'aide d'une carte nominative qui permet de facturer chaque foyer par rapport à sa production de déchets et d'inciter au tri, principe de la redevance incitative.

Pour encourager les habitants de ces collectifs à trier plus, un pavillon de compostage en pied d'immeuble a été installé pour détourner la fraction fermentescible de la « poubelle ».

Certains secteurs d'habitats pavillonnaires, plus denses, sont équipés de conteneurs enterrés à accès par carte ; ils remplacent les bacs roulants individuels.

Un service dépannage a été instauré sur chaque commune du territoire pour permettre aux gens qui auraient un surplus ponctuel de déchets ou auraient oublié la collecte, de se délester de leurs déchets contre participation financière à chaque dépôt.

En 2013, la filière des déchets d'équipement d'ameublement (DEA) est entrée en vigueur sur les 3 déchèteries. Elle a permis d'améliorer le tri et de détourner de la benne de déchets ultimes des canapés et autres meubles « complexes » qui ne pouvaient jusqu'alors ni être réutilisés ni recyclés. Les tonnages détournés sont importants et cette filière devient un exutoire clé.

Enfin, depuis janvier 2017, la filière des emballages ménagers a connu une évolution importante. Le nouveau centre de tri départemental de Trivalis, Vendée tri, permet en effet de séparer et valoriser tous les déchets qui intègrent le sac jaune. Un confort pour les habitants de Terres de Montaigu pour qui la consigne se simplifie mais une importante déformation du flux de déchets à collecter avec une nette diminution des ordures ménagères résiduelles donc du taux de présentation des bacs OM- compensée par une hausse des emballages.

L'enjeu depuis quelques années est d'accompagner les habitants pour réduire à la source les déchets, notamment les emballages superflus.

Le présent rapport dresse les résultats du modèle de gestion des déchets ménagers appliqué sur le territoire de Terres de Montaigu depuis 20 ans.

Il souligne également les pistes d'amélioration existantes et les nouvelles perspectives.

Pour mémoire, 2020 et 2021 ont été des années particulières marquées par le contexte sanitaire. La continuité de service a toutefois été assurée pour les collectes d'ordures ménagères, emballages, verre et papiers. Les déchèteries ont été fermées temporairement au printemps. La Valorétrie a quant à elle été soumise aux mêmes règles de fermeture que les commerces dits « non essentiels ».

## 2 - Terres de Montaigu

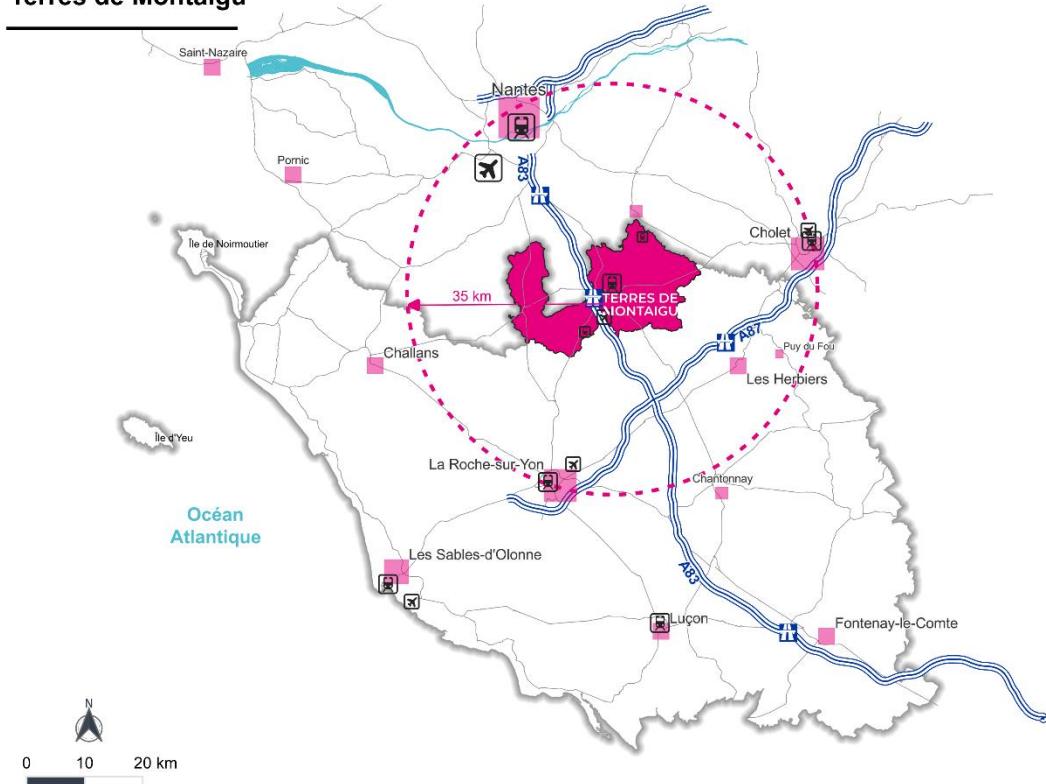
### 2.1 - Territoire et compétences

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération (dénommée ci-après Terres de Montaigu ou la collectivité) exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire (cf. règlement de service en vigueur au 1er janvier 2024) et a confié la compétence traitement (depuis 2003) au syndicat départemental Trivalis.

Terres de Montaigu est issue de la fusion des 2 Communautés de communes de Terres de Montaigu et du Canton de Rocheservière, et du Syndicat mixte Montaigu Rocheservière, au 1er janvier 2017.

Le territoire est situé au nord-est du département de la Vendée, limitrophe de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire.

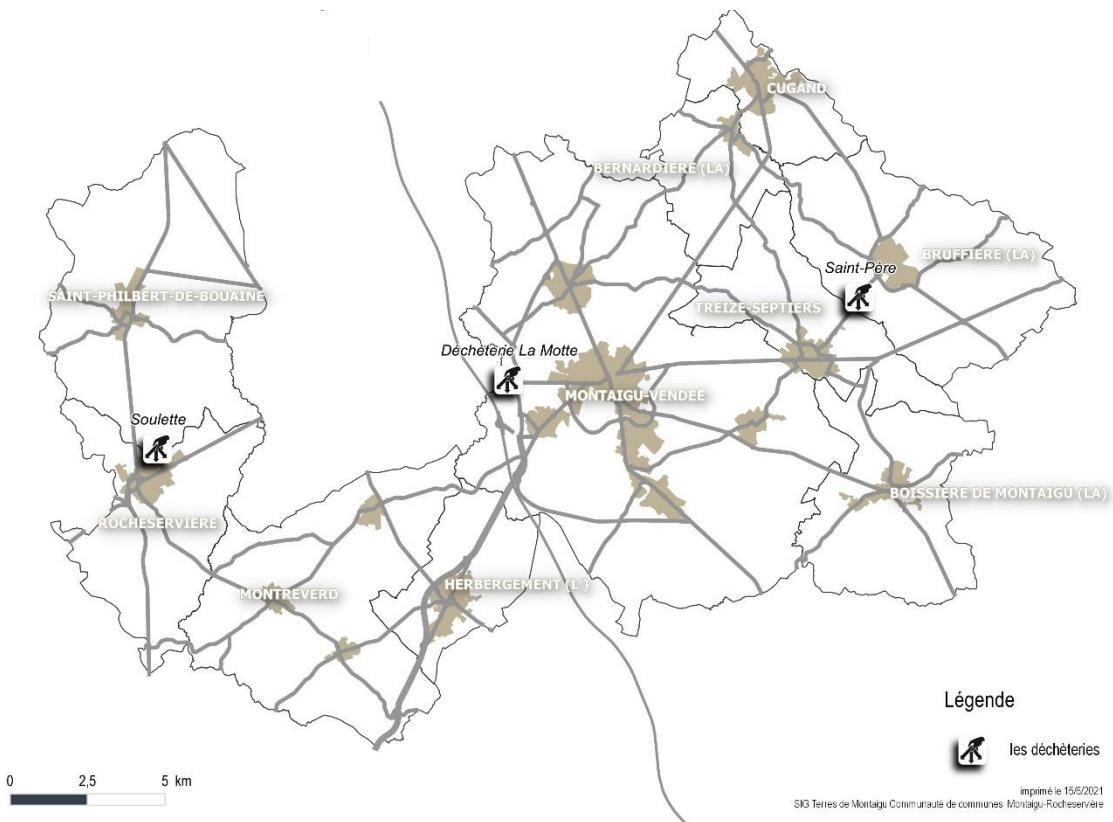
#### Terres de Montaigu



#### La situation géographique de TERRES DE MONTAIGU

La collectivité est constituée de 10 communes, pour une population totale de 51 734 habitants au 1er janvier 2024 (population DGF 2024) (*chiffre utilisé pour le calcul des ratios à l'habitant*) :

- La Bernardière,
- Cugand,
- La Bruffière,
- Treize-Septiers,
- Montaigu-Vendée (communes déléguées Montaigu, Boufféré, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay),
- La Boissière-de-Montaigu, L'Herbergement,
- Montréverd (communes déléguées Saint-André-Treize-Voies, Mormaison et Saint-Sulpice-le-Verdon),
- Rocheservière,
- Saint-Philbert-de-Bouaine.



## Le territoire de TERRES DE MONTAIGU

L'habitat est très majoritairement pavillonnaire avec 90,3% (INSEE 2021).

Un taux d'habitat vertical d'environ 9,7% de logements collectifs (INSEE 2021), concentré sur la ville de Montaigu-Vendée.

## 2.2 - L'organisation administrative

### 2.2.1 - Les organes délibérants

#### 2.2.1.1 - Le conseil d'agglomération

Le conseil d'agglomération est présidé par Antoine CHEREAU. Il est composé de délégués désignés par les conseils municipaux et communautaires des communes membres selon les règles qui figurent dans les statuts.

#### 2.2.1.2 - Le bureau

Le bureau est composé du Président et des Maires.

### 2.2.2 - Les organes consultatifs

La commission habitat, urbanisme et déchets est présidée par Damien GRASSET, toutes les communes y sont représentées.

Chaque autre compétence est concernée par une commission.

### 2.2.3 - Les ressources humaines

La direction de l'environnement et de la mobilité se compose de 3 services :

- Le service gestion des déchets

- Le service public d'assainissement,
- Le service mobilité et transport scolaire.

Un accueil est mutualisé entre les services déchets et assainissement et l'accueil général de la collectivité. L'effectif est de 9 agents.

Les missions du service sont les suivantes :

- **La gestion des déchets ménagers et assimilés**
  - Faire appliquer les règles en matière de collecte des déchets
  - Suivre les prestations de collecte, transfert et traitement des déchets ainsi que de fournitures d'équipements confiées à des entreprises privées
  - Suivre les indicateurs qualitatifs et quantitatifs de la collecte
  - Mettre en place et suivre les contrats et conventions permettant d'obtenir des soutiens et aides financiers
  - Études et ingénierie associées à ce service
- **La relation avec les usagers**
  - Accueil téléphonique et physique des usagers
  - Conseil, accompagnement
  - Mise à jour du fichier des usagers
  - Gestion de la facturation du service
  - Maintenances des équipements
  - Livraison et échange de ces conteneurs chez les usagers
  - Contrôle des puces électroniques
- **L'information des usagers et des élus**
- **Le compostage individuel et semi-collectif**
  - Mettre à disposition des usagers des composteurs
  - Les informer sur les techniques de compostage individuel
  - Assurer le suivi des installations de compostage semi-collectif
  - Développer le compostage et les actions de prévention

## 2.3 - Les partenaires



Le conseil départemental de la Vendée a adopté un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et suit son exécution. Ce plan passe à l'échelon régional. La politique en matière de gestion des déchets sur Terres de Montaigu doit s'inscrire dans ce plan.



Terres de Montaigu est membre du syndicat départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Vendée, Trivalis.

Ce dernier exerce la compétence traitement pour les déchets produits sur le syndicat mixte qui verse des cotisations correspondant aux dépenses réelles en matière de traitement des déchets.

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a accompagné et accompagne encore différents projets conduits par Terres de Montaigu.

### 3 - Les grands principes et l'organisation du service

#### 3.1 - Le principe de gestion des déchets : responsabiliser et optimiser

La politique mise en place par les élus de Terres de Montaigu en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés repose sur la responsabilisation des usagers. L'instauration de la redevance incitative a permis de sensibiliser les usagers au coût généré par la gestion de leurs déchets ainsi que de leur permettre d'être maître du montant de leur facture en réduisant la quantité de déchets non valorisables présentée à la collecte.

Par ailleurs, le mode de collecte retenu combine porte à porte et apport volontaire afin d'établir un équilibre entre le service rendu à l'usager et le montant de ce service.

##### 3.1.1 - Le traitement : compétence du syndicat départemental Trivalis

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, Trivalis, est compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Ce syndicat regroupe toutes les collectivités de Vendée. Il est géré par des personnes élues membres des établissements publics adhérents.

Il comprend :

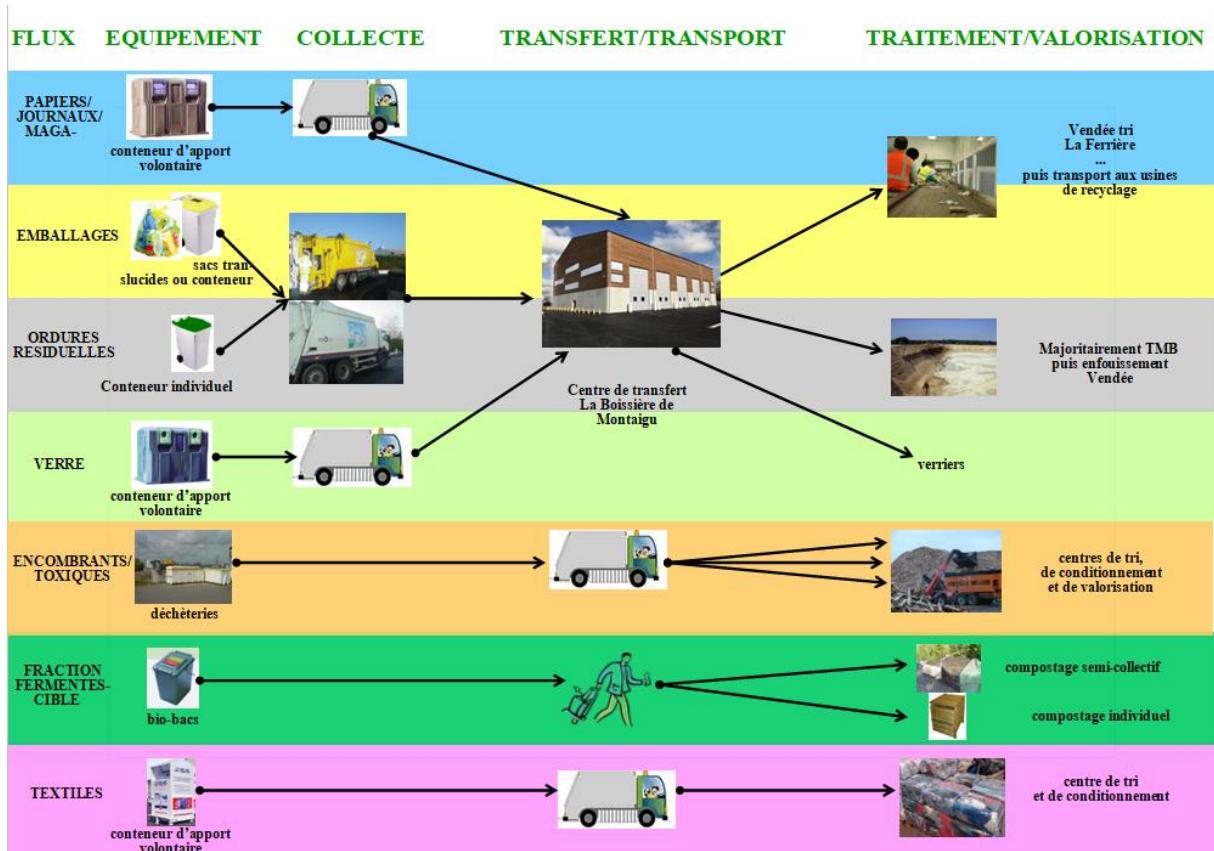
- Un comité syndical,
- Un bureau (le président et ses vice-présidents),
- Des commissions thématiques
- Des comités consultatifs locaux composés d'élus des établissements membres et des maires des communes d'accueil d'une installation publique de traitement des déchets
- Un comité consultatif des associations de protection de l'environnement.

Terres de Montaigu fait partie du secteur Nord Est, comme l'illustre la carte ci-dessous :



**Carte des secteurs vendéens couverts par TRIVALIS**  
(source : TRIVALIS)

### 3.2 - L'organisation de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire



#### 3.2.1 - Les modalités de collecte

##### 3.2.1.1 - La collecte en porte à porte

Chaque usager du service de collecte des déchets est doté d'un conteneur, selon la répartition suivante :

Nombre de personnes par foyer	1	1 à 3	4 à 5	6 à 7	8 et plus
Volume du conteneur préconisé	80 litres	120 litres	180 litres	240 litres	340 litres
Volume du conteneur directement inférieur	non concerné	non concerné	120 litres	180 litres	240 litres
Volume du conteneur directement supérieur	non concerné	180 litres	240 litres	340 litres	non concerné

Les professionnels (en centralité) et foyers en résidence secondaire ont le choix de la capacité du conteneur qui leur est attribué.



La particularité de la collecte sur Terres de Montaigu réside dans le fait que les conteneurs individuels sont équipés d'une puce électronique. Ceci permet de connaître les jours de vidage des conteneurs et donc d'établir la facturation en conséquence pour l'adresse concernée.



La fréquence de collecte est différente selon le type d'usager :

- Les ménages en résidence individuelle et les professionnels hors métiers de bouche sont collectés **une semaine sur deux**
- Les métiers de bouche et les usagers en habitat collectif sont collectés **une ou deux fois par semaine**.

### 3.2.1.2 - *La collecte en apport volontaire*



Les conteneurs d'apport volontaire pour le verre, les papiers et les textiles sont répartis sur tout le territoire, selon les préconisations de chaque commune. Il y a en moyenne un site pour 400 habitants.

Le parc a été renouvelé en zone agglomérée avec des équipements enterrés, mieux intégrés dans le paysage urbain.



### 3.2.1.3 - *Les déchèteries*

Sur le territoire de Terres de Montaigu, il y a 3 déchèteries, dont les implantations sont indiquées sur la carte en page 4.

Le plan schématique de l'aménagement figure ci-après et s'accompagne d'une photo.

Les plans sont également disponibles en ligne :

- [La déchèterie de Saint-Père / Bruffière](#) ;
- [La déchèterie de La Motte / Boufféré](#) ;
- [La déchèterie de Soulette / Rocheservière](#).

En 2010 et 2011, dans le cadre du programme de labellisation des déchèteries en partenariat avec le Conseil Général de Vendée et l'ADEME, les déchèteries de Saint Père et Soulette ont évolué pour améliorer la qualité du service à l'usager (création de plateforme de stockage des déchets verts, augmentation des capacités de stockage et d'accueil, renforcement de la communication et de l'information, et développement de nouvelles filières...), conformément aux plans présentés par la suite.

En 2013, puis en 2017, des quais ont été ajoutés successivement sur chacun des sites pour accueillir de nouvelles filières de tri.

Les déchets acceptés sont les suivants :

- Déchets électriques et électroniques (DEEE)
- Gravats
- Déchets verts
- Cartons
- Déchets encombrants non valorisables (ultimes)
- Ferrailles et métaux non ferreux
- Bois
- Mobilier (matelas, bureaux, sièges, meubles, ...)
- Amiante-ciment (perméances ponctuelles)
- Verre
- Papiers
- Plastiques rigides et souples
- Déchets d'ameublement
- Plaques de plâtre
- Déchets dangereux :
  - Piles
  - Batteries
  - Aérosols
  - Huiles de vidange et végétales
  - Liquides et pâteux organiques (peintures, lasures, vernis, ...)
  - Emballages souillés,
  - Radiographies ;
  - Produits phytosanitaires
  - Néons, lampes à économie d'énergie, ...
  - Consommables bureautiques

En 2006 les filières du bois, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de l'amiante ciment ont été mises en place. Concernant l'amiante, la collecte se fait en dehors des heures d'ouverture et ponctuellement, en fonction de la demande.

En octobre 2007 le syndicat départemental Trivalis a signé un contrat avec l'éco-organisme Eco-Systèmes pour la reprise des équipements électriques et électroniques.

Depuis 2011, la filière des polystyrènes est en place ainsi que celles des plastiques rigides (volet, gouttières, pot de fleurs, objets en plastique...) et souples (film étirable de palette, bâche non souillée...).

Les matelas étaient recyclés dès 2012. Ils étaient évacués vers une usine située à Mortagne sur Sèvre et ont intégré en octobre 2013 la filière « mobilier ».

En 2023 l'éco-organisme Ecomaison prend en charge de nouvelles filières. En plus du mobilier, le tri s'étend aux objets de la maison et du jardin, aux articles de bricolage et aux jouets. Ce sont de nouveaux tonnages détournés de la benne des déchets ultimes (tapis...).

En 2024, TRIVALIS a signé un contrat avec l'éco-organisme coordinateur OCAB pour la mise en place de la filière PMCB : produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment. La filière des plaques de plâtre est accessible sur les déchèteries de la Bruffière et de Rocheservière. Une nouvelle benne pour les palettes est également installée sur les 3 sites en juin 2024.

Le tri évolue par matière avec la mise en place d'une benne multi-rep bois et multi-rep plastique. Le mobilier en bois ou en plastique migrent vers ces 2 nouvelles bennes.

Les horaires d'ouverture des 3 déchèteries et de la Valorétrie :

	La Motte Montaigu-Vendée (Boufféré)		Saint-Père La Bruffière	Soulette Rocheservière
	Déchèterie	Valorétrie		
Lundi	8h-12h 15h-18h		9h-12h	9h-12h
Mardi	9h-13h 15h-18h			
Mercredi	9h-13h 14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	
Jeudi	9h-13h 15h-18h			
Vendredi	9h-13h 14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h
Samedi	9h-13h 14h-18h	14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h

**Fermées les jours fériés.**  
Accès avec badge. Véhicule de moins d'1,90 m de haut.

Les conditions d'accès aux déchèteries sont détaillées dans le règlement intérieur qui figure en annexe.

### 3.2.2 - Les unités de traitement

#### 3.2.2.1 - Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)

Les OMr sont collectées en porte à porte, puis acheminées vers le centre de transfert Trivalis situé à la Boissière de Montaigu, elles sont ensuite :

- Soit enfouies dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) vendéenne après, selon les destinations, un passage dans l'usine de traitement mécano biologique pour extraire la fraction organique.
- Soit enfouies dans une ISDND à l'extérieur du département (quantité limitée et qui se réduit).

### 3.2.2.2 - *Les emballages légers*

Depuis janvier 2017, les emballages légers sont triés à VENDEE TRI, centre de tri public appartenant à Trivalis construit aux Ajoncs, sur la commune de la Ferrière, en Vendée.

Les emballages recyclables triés et conditionnés sont transportés chez les différents repreneurs (à titre indicatif, pouvant varier selon les contrats en cours) désignés par la société agréée CITEO :

- Cartonnettes
- Bouteilles plastiques
- Briques alimentaires
- Acier

Le refus du tri est évacué à l'usine de broyage/compostage/stockage appartenant à Trivalis.

### 3.2.2.3 - *Les papiers, journaux, magazines*

Les papiers sont depuis 2010 directement transférés vers la société de recyclage. La qualité du tri et la composition du flux de papiers sont telles (taux de refus inférieur aux prescriptions techniques minimales) que le tri n'est en effet plus nécessaire. Seul un affinage est réalisé à l'usine de recyclage.

### 3.2.2.4 - *Les emballages en verre*

Ils sont repris par une société verrière.

### 3.2.2.5 - *Les déchets verts*

Les déchets verts provenant des 3 déchèteries, après broyage sur chaque site, sont évacués par le biais d'agriculteurs locaux.

Ce broyat est trié et souvent mélangé à des effluents d'élevage avant d'être épandu sur des parcelles agricoles.

### 3.2.2.6 - *La ferraille*

Elle est dirigée vers une plate-forme afin d'être triée en fonction de sa qualité. Elle subit ensuite un broyage ou un cisailage afin de répondre aux exigences des aciéries. Elle est enfin expédiée par train ou par bateau vers les différentes aciéries d'Europe.

### 3.2.2.7 - *Les cartons*

Les cartons collectés aux déchèteries sont acheminés vers une presse pour être reconditionnés. Les balles correspondant au tonnage défini par Citeo sont expédiées vers le repreneur désigné puis le reste est négocié avec d'autres repreneurs.

### 3.2.2.8 - *Le bois*

Il est stocké sur le site du titulaire du marché en Vendée où il est broyé, déferraillé et ensuite expédié vers les filières de valorisation adaptées (chaufferie, panneautier, ...).

### 3.2.2.9 - *Les gravats*

Les gravats sont valorisés en remblai routier ou évacués vers une installation de stockage de déchets inertes.

### 3.2.2.10 - *Les plastiques rigides et souples, le polystyrène*

Ils sont regroupés par flux dans la région avant d'être triés puis évacués vers des filières de recyclage adaptées.

### 3.2.2.11 - *Les déchets diffus spécifiques : déchets dangereux*

Les déchets diffus spécifiques (DDS) ou déchets dangereux sont acheminés sur une plateforme de tri avant d'être expédiés vers les filières de traitement ou de valorisation spécifique à chaque famille de déchets.

### 3.2.2.12 - *Les déchets ultimes (tout venant de déchèterie)*

Ils sont enfouis après pré-traitement dans une Installation de Stockage des déchets Non dangereux.

### 3.2.2.13 - *Les Déchets de la Maison et du Jardin (ex DEA)*

Les déchets de la maison et du jardin sont collectés en déchèteries puis triés en Vendée avant d'être évacués vers les installations de recyclage/démantèlement désignées par Eco-Maison.

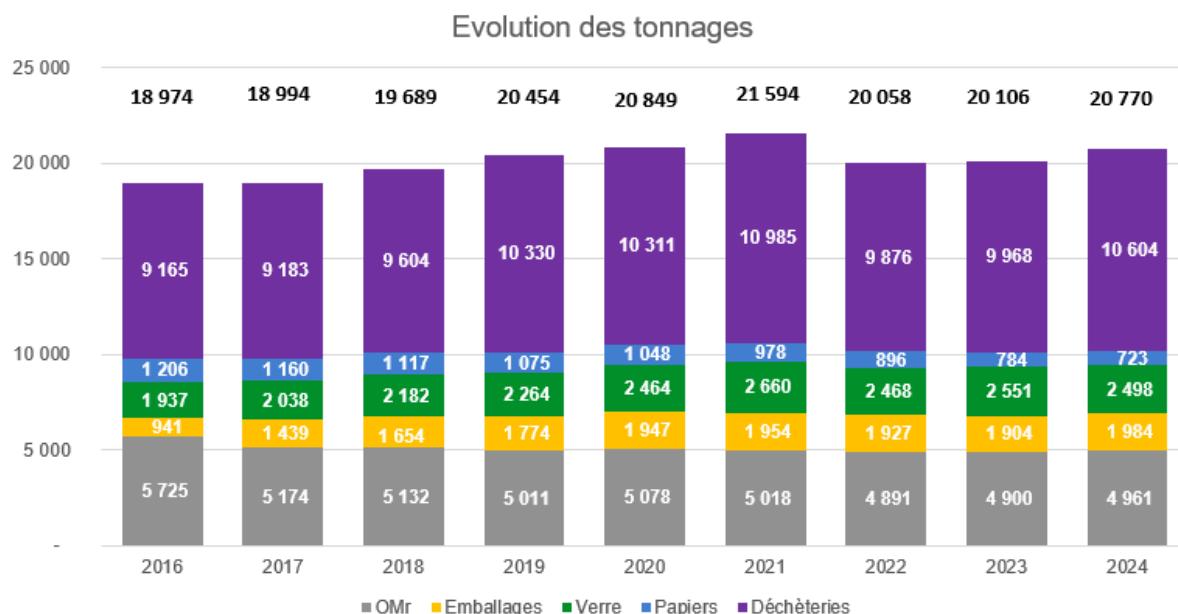
### 3.2.2.14 - *Les Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE)*

Les DEEE sont collectés en déchèteries puis triés sur une plateforme en Vendée avant évacuation vers les installations de recyclage/démantèlement désignées par Eco-Systèmes.

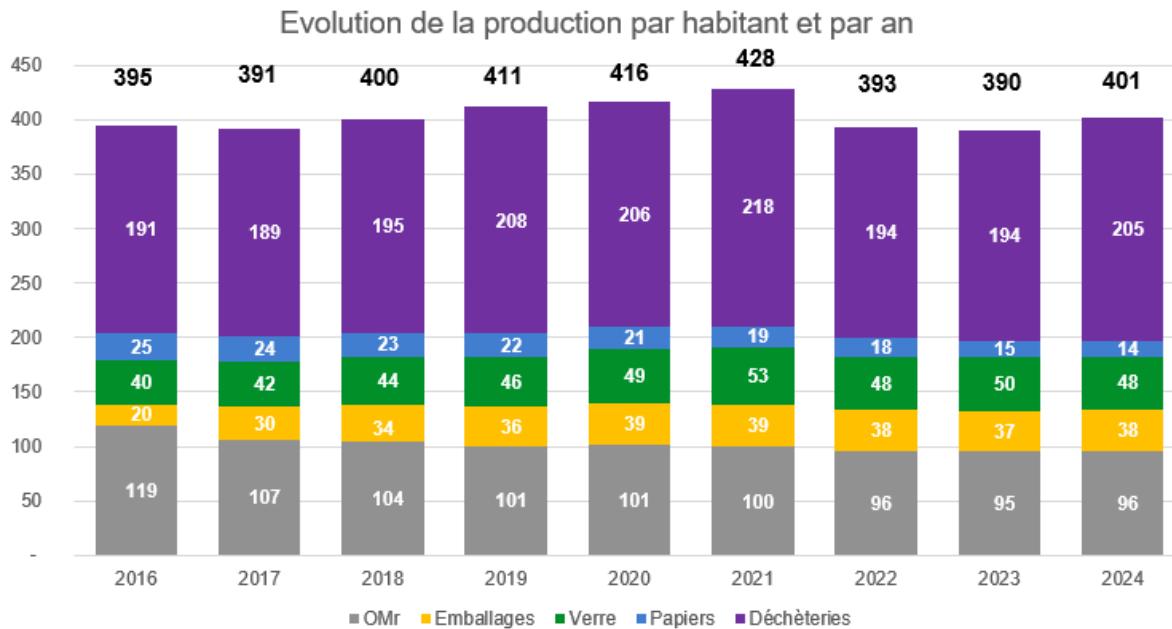
## 4 - Collecte et traitement : les indicateurs techniques

### 4.1 - L'évolution générale

Après un net changement (transferts entre flux) à la mise en place de la redevance dans les années 2000, le tonnage total de déchets collectés a augmenté de façon maîtrisée. Cette progression suit la courbe de croissance démographique sur le territoire, bien qu'elle soit moins « accentuée ». En substance, elle est essentiellement liée à une hausse des dépôts en déchèterie, notamment les déchets verts, de même qu'à une hausse légère des quantités d'emballages recyclables avant l'effet « extension consignes de tri » en 2017. La quantité d'ordures ménagères résiduelles était plutôt stable jusqu'à 2017, avant une nette baisse directement liée aux emballages « détournés » vers le sac jaune.



La production par habitant et par an : **401 kg/hab./an en 2024.**



Les années 2015 et 2016 s'inscrivaient dans la continuité jusqu'à 2017 et la conséquence de l'extension des consignes de tri : -10% d'ordures ménagères et +53% d'emballages par rapport à 2016.

En 2018, par rapport à 2017, une légère diminution de 1% est observée en quantité d'ordures ménagères. Les emballages augmentent encore de 16%.

En 2019, par rapport à 2018, les tonnages d'OMr diminuent d'un peu plus de 2% alors que ceux d'emballages continuent d'augmenter (plus de 7%).

Pour 2020, le tonnage d'emballages collecté a encore augmenté de 10% ; dans le même temps, la quantité d'ordures ménagères résiduelles a légèrement augmenté de 1%, ce qui correspond à la hausse de la population.

En 2021, le ratio par habitant d'emballages se stabilise (38.8kg/hab/an), et le ratio d'OMr diminue avec moins de 100kg/habitant.

En 2022, une baisse de tous les ratios est observée malgré une hausse de la population.

En 2023, la population continue d'augmenter. Les ratios par habitant d'OMr, d'emballages et de papier diminuent. Le ratio déchèteries se maintient et le verre est en hausse.

En 2024, le ratio par habitant d'OMr et d'emballages réaugmentent par rapport à 2023 pour retrouver le niveau de 2022. Le ratio de verre baisse légèrement et le papier continue sa courbe décroissante. En revanche le ratio en déchèteries augmente de 2,8% (mise en place de nouvelles filières).

Chaque déchet est toujours bien orienté vers la filière qui lui est dédiée ce qui permet une valorisation importante.

Pour preuve, le taux de valorisation des déchets collectés (sans prendre en compte la valorisation énergétique) est toujours très intéressant. Près de **74% des déchets collectés sont valorisés** en intégrant la valorisation matière liée aux usines de traitement mécano biologique.

Les conséquences des nouvelles filières de valorisation en déchèterie et la qualité du tri des habitants en sont la raison.

## 4.2 - Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Une stabilité était constatée depuis 2003. En 2012, la quantité produite par habitant et par an atteignait 130 kg (soit trois fois moins que la moyenne nationale). La baisse se poursuivait depuis 2013...pour atteindre 120 kg/hab/an en 2015, 119 kg/hab/an en 2016, puis moins de 107 kg/hab/an en 2017 et 104 kg/hab/an en 2018 sous l'effet de l'élargissement des consignes de tri des emballages. En 2019, le ratio diminue encore : 100 kg/hab/an. Sur 2020, le ratio avait augmenté : 101 kg/hab/an.

Depuis, la quantité d'ordures ménagères produite diminue (99.5 kg/hab/an en 2021, 95,9 kg/hab/an en 2022, 95,2kg/hab/an). La politique de responsabilisation des usagers s'appuyant sur la redevance incitative démontre son efficacité en matière de prévention et de tri.

**En 2024, le ratio remonte à 95,9 kg/hab/an (niveau de 2022).** De nouveaux tarifs pour les professionnels sont entrés en vigueur au 1er janvier 2024. Ces nouveaux usagers participent à l'augmentation des tonnages constatés.

#### 4.2.1 - Les usagers du service : des ménages et des professionnels

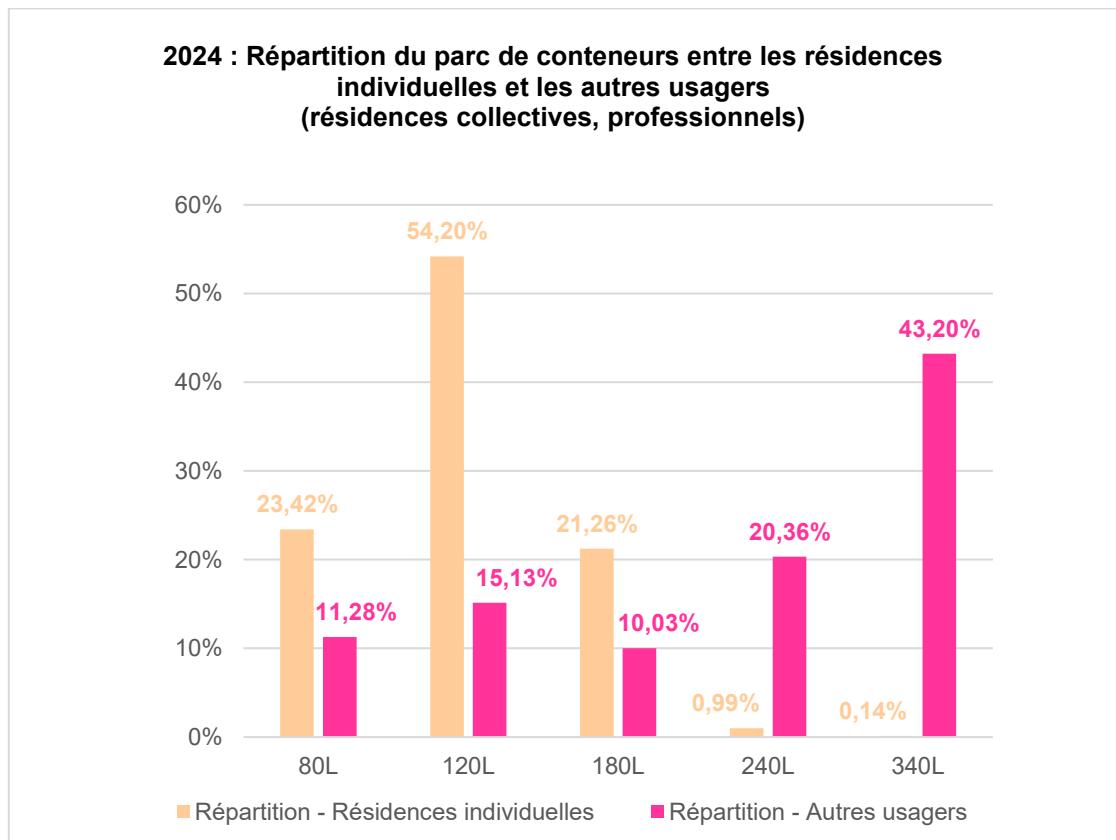
Les déchets issus réellement des ménages représentent la grande majorité du volume collecté. Les autres usagers sont des entreprises, commerçants, artisans, établissements publics, restaurants scolaires et d'entreprises, qui utilisent le service de collecte proposé par Terres de Montaigu (situés en centralité).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de nouveaux services aux usagers professionnels sont entrés en vigueur. Ainsi, la grille tarifaire distingue les différentes fréquences de collecte : tous les 15 jours, toutes les semaines ou 2 fois par semaine. Les gros producteurs d'emballages bénéficient de bacs en remplacement des sacs jaunes, facturés à la levée. La collecte est possible pour les emballages seuls (sans OMr).

#### 4.2.2 - Le parc de conteneurs OMr sur le territoire

**Le parc de conteneurs ordures ménagères est constitué de 21 863 unités.**

En se référant au graphe ci-dessous, il est possible de constater que la répartition des conteneurs suivant leur capacité varie selon le type d'usager : les ménages en résidence individuelle sont à 97% dotés de conteneurs de 180 litres ou moins (120L et 80L). Les résidences collectives ou usagers hors ménages utilisent, pour 82 % d'entre eux, un conteneur de 240 ou 340 litres.

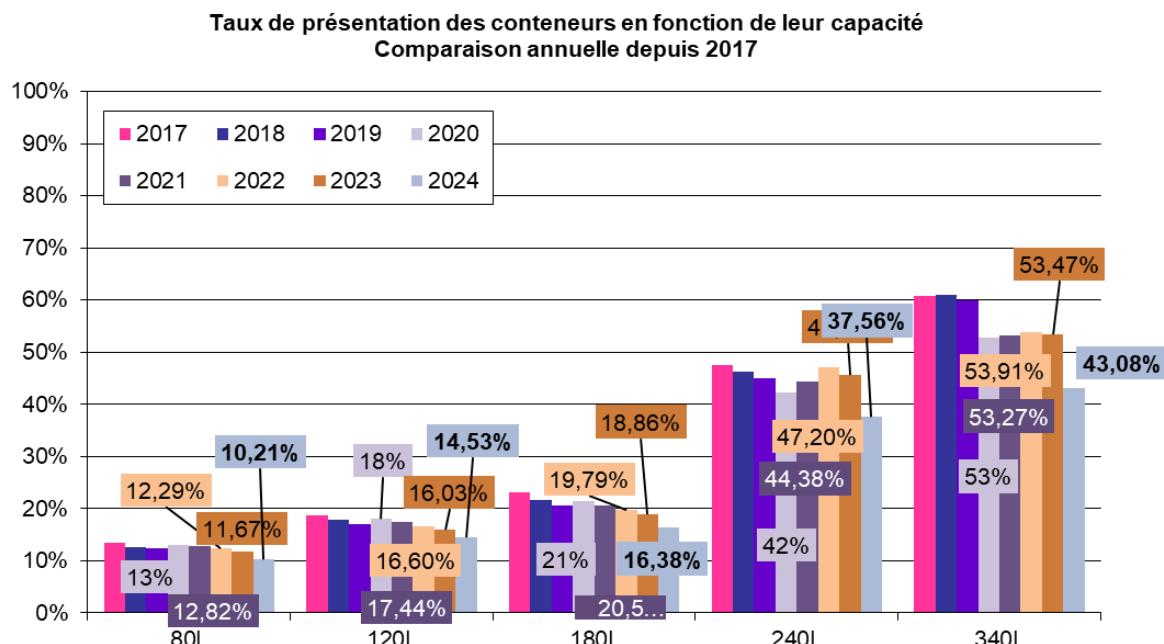


#### 4.2.3 - Le taux de présentation des conteneurs à la collecte

Le graphe ci-dessous met en évidence le fait que les professionnels et l'habitat vertical (bacs de capacité supérieure ou égale à 240 Litres) présentent leurs conteneurs à la collecte plus souvent que les ménages.

Le taux de présentation proche ou supérieur à 50 % s'explique par le fait que certains professionnels des métiers de bouche, certaines résidences collectives voire certains établissements publics (gros producteurs), peuvent être collectés une à deux fois par semaine. A ce sujet, il faut d'ailleurs préciser que les taux de présentation des bacs 240L et 340L sont en quelque sorte « faussés » par ces collectes possibles à la fois en C1 (1 collecte par semaine) et pour certaines adresses en C2 (2 collectes par semaine). Il est fait état ici de taux moyens.

Le taux de présentation des bacs de volume plus important (utilisé par les professionnels) avait diminué sur 2020, certainement du fait des fermetures liées au contexte sanitaire.

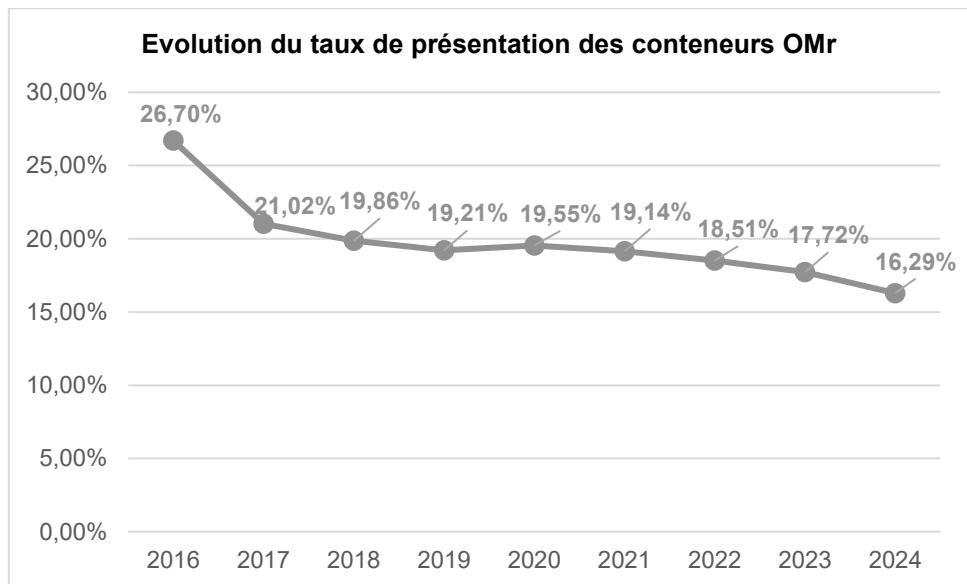


Comme le présente le graphique ci-dessous, **le taux moyen de présentation des bacs OMr continue la baisse avec 16,3%, soit 9 levées de bac OMr / an en** (NB : 100% de taux de présentation correspond à une collecte hebdomadaire).

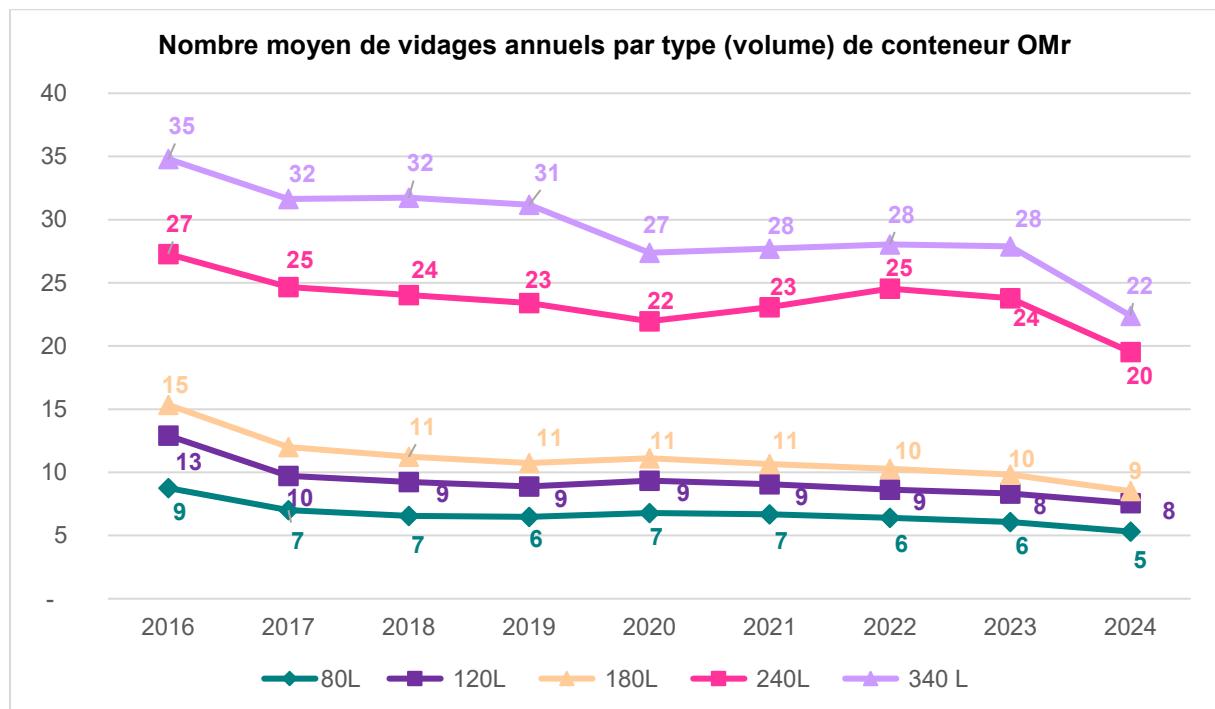
Plus précisément, **les « ménages »** (bac 80, 120 ou 180L) **présentent en moyenne leur bac 8 fois / an à la collecte** (taux de présentation de 13,9%).

La fréquence d'un vidage du conteneur par mois était la tendance depuis 2004 et jusqu'en 2016. L'extension des consignes de tri de 2017 a eu un impact direct -à la baisse- sur la présentation du conteneur OMr pour son vidage.

Taux de présentation de 100 % correspond à une collecte hebdomadaire



En termes de nombre de vidages par an, le graphe ci-dessous présente l'évolution par volume de conteneur à ordures ménagères.



### 4.3 - La collecte sélective

#### 4.3.1 - Les résultats de collecte

Verres, papiers et emballages ont connu une forte augmentation depuis le lancement des collectes sélectives en 1999.

La performance de collecte du **verre** est de **48,3 kg/hab/an pour 2024**. L'objectif du plan départemental est fixé à 47,1 kg/hab/an. Cet indicateur supérieur depuis plusieurs années à l'objectif

ne traduit pas nécessairement une « accentuation » du geste de tri. La performance est également liée à la saisonnalité et aux modes de consommation.

Pour les **papiers**, l'objectif départemental à 2025 de 26,7 kg/hab/an était atteint pour ce flux depuis 2002 et le tonnage collecté ne cessait de croître ce qui démontrait une forte implication de l'ensemble des usagers du territoire et un gisement de journaux, revues, magazines, toujours plus important. L'intégration des enveloppes blanches avec ou sans fenêtre a aussi pu influer légèrement sur les quantités collectées. En 2009, un inversement de la tendance était relevé ; le tonnage était de 31,63 kg/hab/an de papier. Les résultats de l'année 2010 confirmaient cette réduction du tonnage des papiers collectés (30,44kg/hab./an). Cette baisse conséquente pouvait s'expliquer par la mise en place d'écotaxes sur certains prospectus qui contraignent leurs producteurs à limiter la diffusion donc le nombre d'exemplaires mis sur le marché. L'usage du STOP PUB a également influé. Depuis 2014, le ratio diminue. **Il s'établit à 14 kg/hab/an en 2024, et diminue donc encore (15,2 kg/hab/an en 2023, soit -8,2% / 2023).**

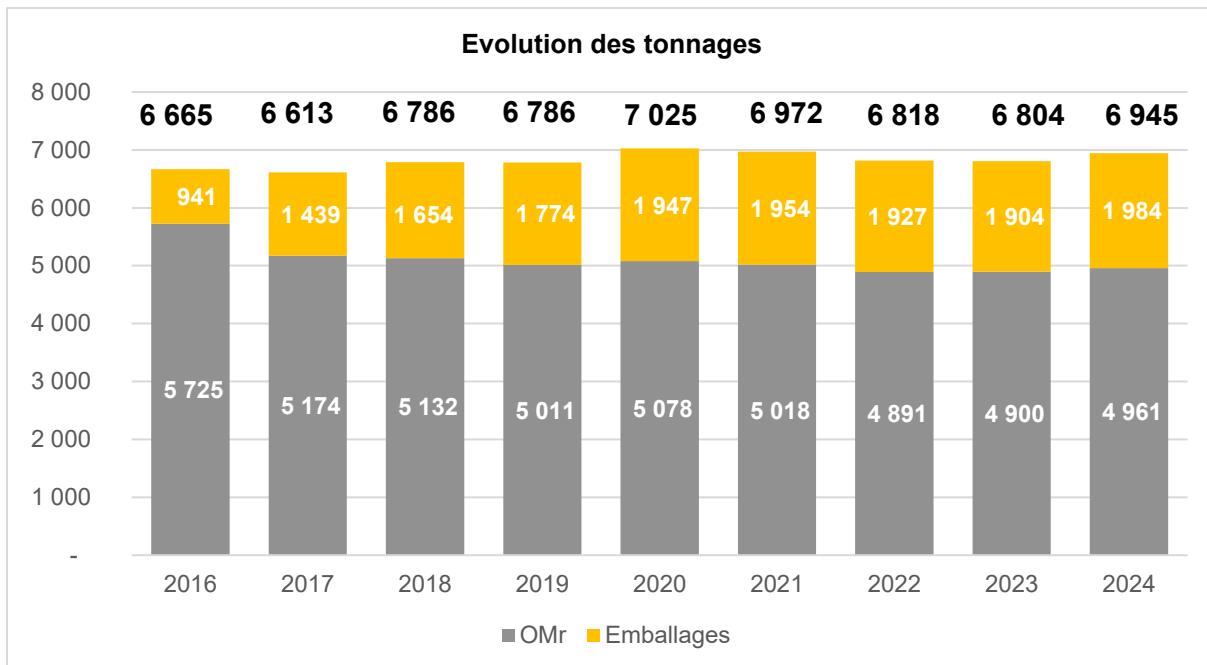
**Pour 2024, la quantité d'emballages collectée augmente** avec un taux de refus moyen de 22,7%. La quantité captée à l'habitant est passée de 19.6kg/hab/an en 2016 à 29.6 kg/hab/an en 2017 (extension des consignes de tri), soit +50% et 33,6 kg/hab/an en 2018, soit +16% en 1 an.

En 2019, le ratio atteint 35,7 kg/hab/an, (+ 7% / à 2018). Le ratio était de 38,9 kg/hab/an en 2020 (+10% / à 2019) ; il s'est stabilisé sur 2021 (38,8kg/hab/an). En 2022 et 2023, une baisse du ratio est constatée (37,8 kg/hab/an en 2022 (-2,6% / à 2021), 37,0 kg/hab/an en 2023 (-2,1% / 2022)). Le ratio d'emballages remonte de +3,7% en 2024 par rapport à 2023.

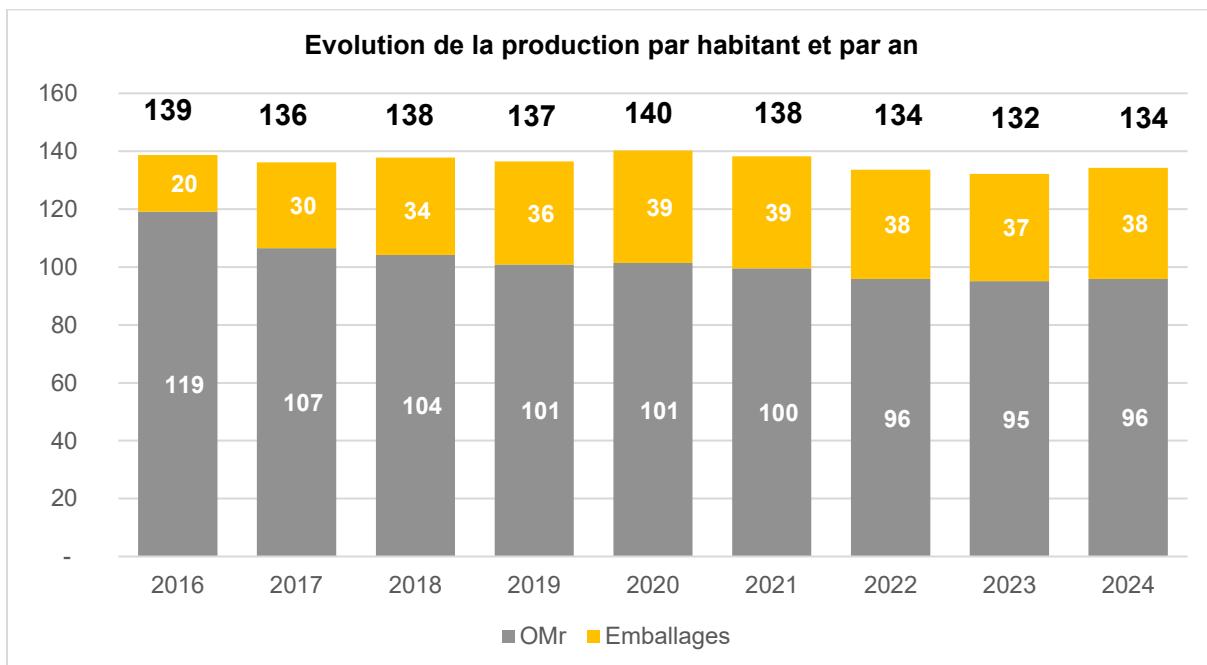
Les consignes de tri depuis 2017 sont les suivantes :



A ce stade, un focus peut être fait sur l'évolution des OMr et des emballages depuis l'extension des consignes de tri.



Evolution des ratios :



Le gisement de déchets s'est « déformé » en 2017 avec l'extension des consignes de tri sur les emballages. Ces derniers représentaient une part de plus en plus élevée jusqu'à 2020. Entre 2020 et 2023, le ratio à l'habitant pour le cumul OM+ emballages a progressivement diminué. **En 2024, le ratio réaugmente légèrement pour atteindre le niveau de 2022 : 134 kg/hab/an.**

#### 4.3.2 - Les taux de refus

Le taux de refus moyen des papiers en 2011 était de 6,19 % (dont 2.3% environ de cartons). Ces cartons retirés, le taux de refus des journaux revues magazines était en moyenne de 3.8%, voire inférieur. En 2015, le taux de refus respectait toujours les exigences du recycleur. Devant ces performances, et considérant les prescriptions techniques minimales (PTM) des repreneurs de papier à 3%, depuis septembre 2010, les papiers ne sont plus triés mais évacués directement vers l'usine de

recyclage. Aucun refus de camion depuis cette date n'est à signaler, preuve de la bonne homogénéité du flux et du respect des PTM imposées.

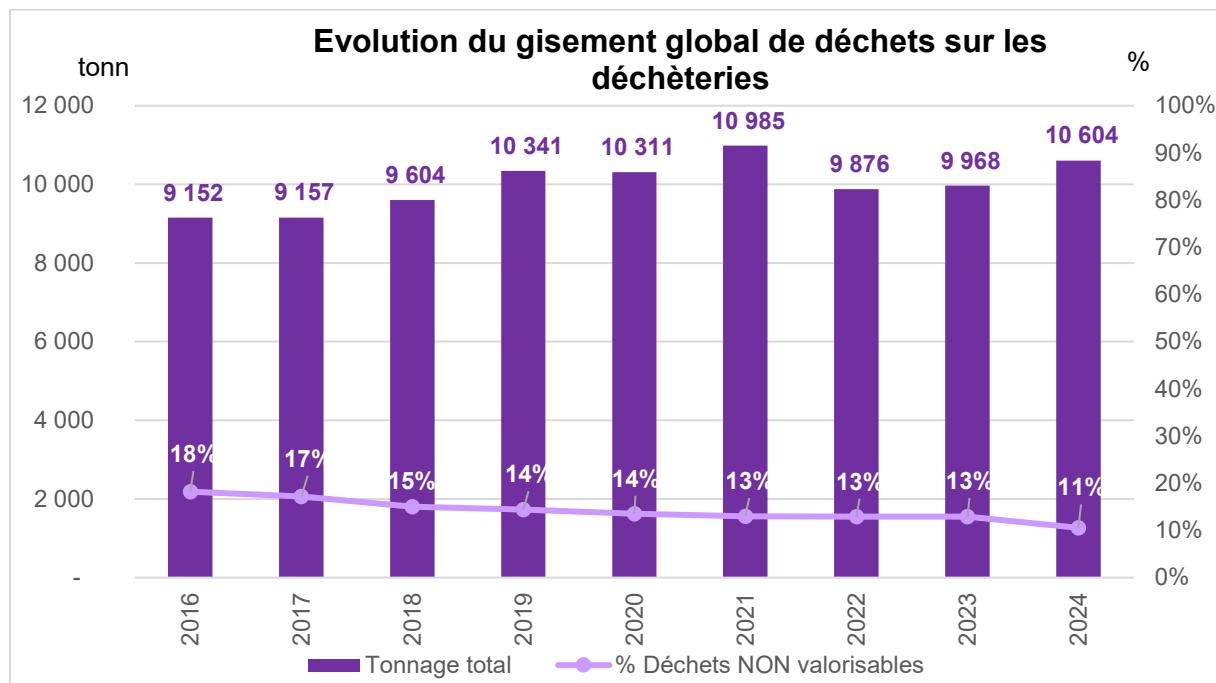
Pour le flux d'**emballages**, le **taux de refus moyen sur l'année 2024 est de 22,66%** Ce taux reste intéressant -et l'un des plus bas du département-, l'assimilation des consignes de tri par les usagers est relativement bonne et les campagnes de contrôle visuel de la qualité du tri faites par les ripeurs avant la collecte doivent continuer. En effet, tout sac jaune contenant des éléments non-conformes en nombre n'est pas collecté et un autocollant est apposé sur celui-ci au niveau du déchet non recyclable. Les usagers sont alors invités à contacter Terres de Montaigu pour se voir expliquer les raisons de ce refus et les erreurs de tri à éviter.

Le travail avec les prestataires (collecte, transfert, transport vers centre de tri) pour limiter la compaction des déchets d'emballages lors des différentes étapes doit se poursuivre de même que la communication aux usagers.

## 4.4 - Les déchèteries

### 4.4.1 - Les tonnages captés

Comme le démontre le graphe ci-dessous, globalement, **les quantités déposées en déchèterie ont augmenté de 3,3% entre 2023 et 2024**.



**Sur l'année 2024, 10 604 tonnes ont été déposées sur le réseau des trois déchèteries, soit 205 kg/hab/an.**

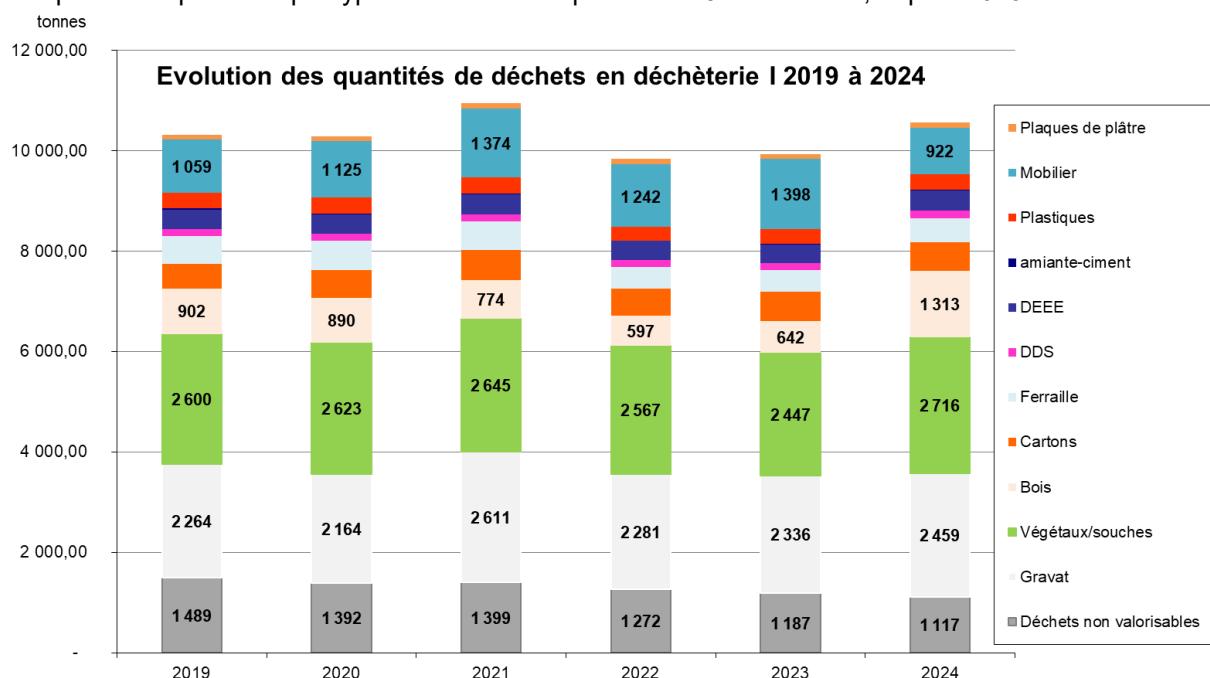
Pour rappel :

Année	Tonnage (tonnes)	Ratio (kg/hab/an)
2024	10 604	205
2023	9 968	194
2022	9 876	194
2021	10 985	218
2020	10 309	206
2019	10 330	208
2018	9 604	195

2017	9 183	189
2016	9 165	191

En termes de quantité, le tonnage capté en déchèterie représente 51,1% du tonnage collecté par le service public. Celui collecté à la maison (verre, papier, OM et emballages) représente 48,9%.

Dans le détail, il est intéressant de noter que les filières dédiées par exemple aux vieux électroménagers (=déchets d'équipement électrique et électronique DEEE), aux déchets diffus spécifiques DDS (déchets dangereux) et plus récemment aux plastiques, au mobilier et plaques de plâtre sont très profitables au système mis en place sur les déchèteries et permettent d'élargir le panel de déchets recyclés ou traités en filière spécifique. En parallèle, **le tonnage de déchets ultimes (« tout venant ») continue de décroître, ce qui est encourageant : il représente seulement 11% du gisement global sur les déchèteries**. Le graphe ci-dessous reprend les quantités totales réceptionnées pour chaque type de déchet accepté sur les 3 déchèteries, depuis 2019.



Un changement des consignes de tri opéré en juin 2024 avec la mise en place de la nouvelle filière REP PMCB entraîne une nouvelle répartition des flux entre les bennes.

Le tri s'effectue par matière. Ainsi, le mobilier en bois, en plastique ou en métal est dirigé vers les bennes multirep bois, plastique et ferraille.

Les palettes et les plastiques souples sont collectés dans un flux à part via une prestation organisée par TRIVALIS. Il s'agit d'une solution temporaire dans l'attente de la mise en place de la filière REP emballages professionnels industriels et commerciaux.

La benne « mobilier » devient « objets de la maison et du jardin » et reçoit le mobilier multi matériaux, la literie (matelas, sommier tapissier et les rembourrés (type canapés).

La benne objet de la maison et du jardin présente -34,10% de son tonnage qui se reporte vers la benne bois +104,68% (en incluant les palettes), plastique +9,27% et ferraille +11,30%.

En juin 2024 est mis également en place le flux plaque de plâtre dans les déchèteries de Saint-Père et de Soulette. Grâce à ce nouveau flux, le tonnage de plâtre augmente de 15,12% par rapport à 2023. Les plaques de plâtre ne sont plus déposées dans la benne des déchets ultimes ce qui fait progresser le taux de valorisation.

Une **hausse** est constatée pour les **déchets verts** entre 2023 et 2024. La gestion en plateforme peut avoir une incidence sur le tonnage enregistré en fonction du calendrier de broyage (fin d'année ou

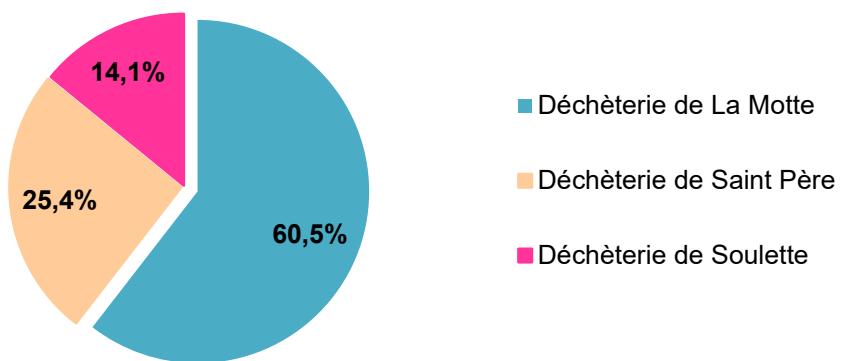
début d'année suivante : « effet stock »). L'ensemble des déchets verts est broyé sur place avant d'être évacué vers les agriculteurs locaux pour une valorisation, ce qui optimise leur transport.

Depuis 2013, une stabilité du tonnage de déchets ultimes était constatée, mais à partir de 2017, il diminue avec la mise en place progressive de nouvelles filières.

**Entre 2023 et 2024, le tonnage a diminué de 5,9% : 1 117 tonnes soit 22kg/hab/an** (2023 : 1 187 tonnes soit 23kg/hab/an, 2022 : 1272 tonnes soit 25kg/hab/an ; 2021 : 1399 tonnes soit 28kg/hab/an ; 2020 : 1392 tonnes soit 28 kg/hab/an ; 2019 : 1489 tonnes soit 30kg/hab/an ; 2018 : 1458 tonnes ; 2017 : 1 575 tonnes soit 32 kg/hab/an) ont été collectées, mais cela ne représente que **12% des déchets captés en déchèterie**.

L'étude globale des quantités déposées sur les trois déchèteries ayant été faite, voici la répartition de ces quantités par déchèterie.

Répartition des quantités de déchets par déchèterie - 2024

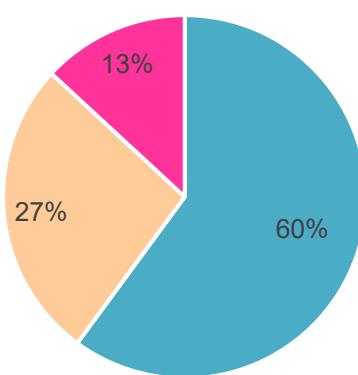


#### 4.4.2 - Les accès des particuliers aux déchèteries

80% des foyers présents sur le territoire se sont rendus sur les déchèteries en 2024.

La répartition du nombre d'accès par déchèterie suit globalement la tendance des quantités de déchets : 60% sur la déchèterie de Boufféré, 27% sur celle de La Bruffière et 13% sur la déchèterie de Rocheservière.

Répartition des entrées des particuliers - 2024

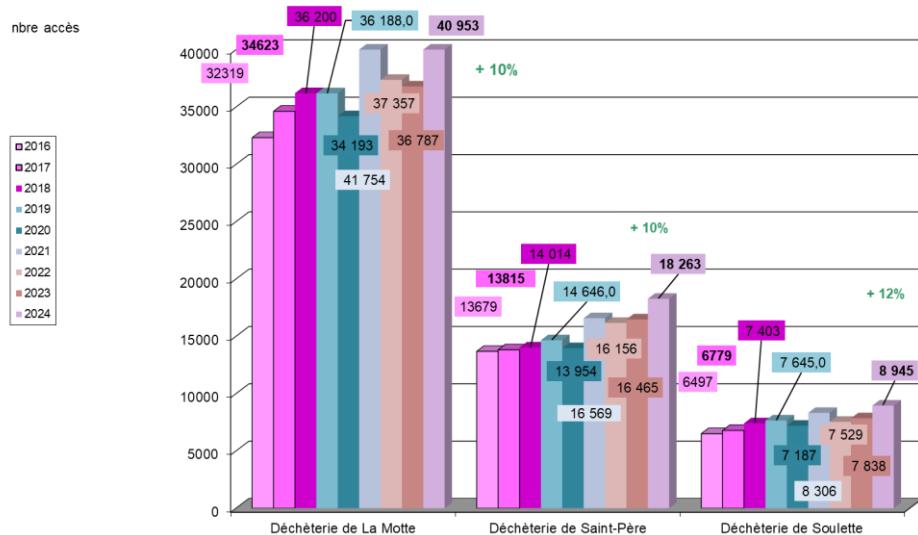


■ Déchèterie de La Motte ■ Déchèterie de Saint-Père ■ Déchèterie de Soulette

68 161 accès ont été recensés sur l'ensemble des déchèteries pour l'année 2024.

Année	Nbr d'entrée
2015	50 630
2016	52 495
2017	55 217
2018	57 617
2019	58 479
2020	55 934
2021	66 629
2022	61 042
2023	61 090

La fréquentation augmente sur les 3 : +10% pour la déchèterie de la Motte à Boufféré, +10% pour la déchèterie de St Père à La Bruffière, et +12% sur la déchèterie de Soulette située à Rocheservière.



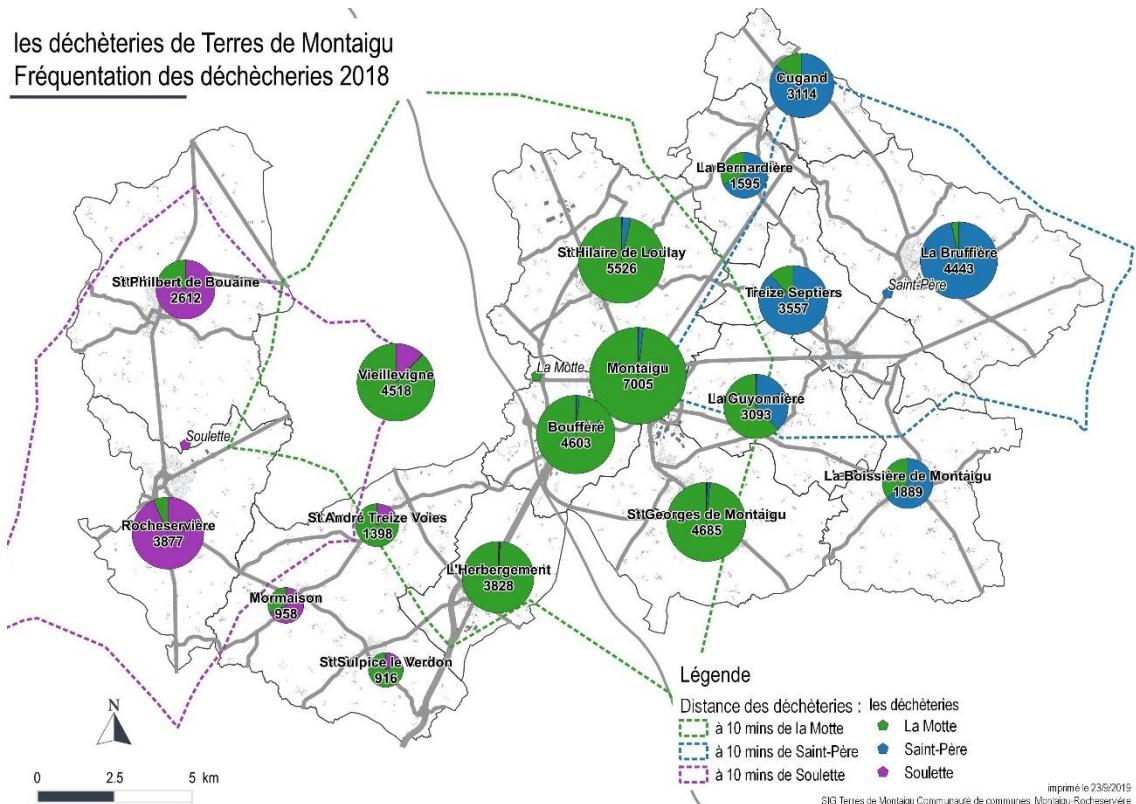
Ci-dessous, le tableau présente, par déchèterie, le nombre d'accès et la provenance des usagers.

Commune/ Commune déléguée	Part de la fréquentation LA MOTTE	Part de la fréquentation ST PÈRE	Part de la fréquentation SOULETTE	Part de la fréquentation globale 3 déchèteries	% des foyers ayant utilisé la déchèterie
CUGAND	2%	21%	0%	7%	73%
LA BERNARDIERE	2%	8%	0%	3%	78%
LA BOISSIERE DE MONTAIGU	2%	9%	0%	3%	68%
LA BRUFFIERE	0%	29%	0%	8%	83%
L'HERBERGEMENT	12%	0%	0%	7%	80%
ROCHESERVIERE	1%	0%	52%	8%	92%
ST PHILBERT DE BOUAINNE	2%	0%	31%	5%	69%
TREIZE SEPTIERS	2%	22%	0%	7%	80%
MORMAISON	1%	0%	9%	2%	74%
ST ANDRE TREIZE VOIES	4%	0%	3%	3%	75%
ST SULPICE LE VERDON	2%	0%	2%	2%	71%
MONTREVERD	7%	0%	14%	6%	74%
BOUFFERE	15%	1%	1%	9%	97%
LA GUYONNIERE	6%	8%	0%	6%	80%
MONTAIGU	19%	1%	1%	12%	78%
ST GEORGES DE MONTAIGU	14%	0%	0%	9%	79%
ST HILAIRE DE LOULAY	16%	1%	0%	10%	83%
MONTAIGU-VENDEE	70%	10%	2%	45%	83%

A retenir, cette fréquentation importante mais rationnelle des déchèteries. Elles restent des **destinations clés et des équipements essentiels** au dispositif sur le territoire en termes de captage et de valorisation des déchets « encombrants » ou « dangereux ».

Relevons également les accès exclusifs « Valorétrie » (100% du dépôt fait par l'usager est orienté vers le réemploi et rendu « gratuit) qui démontrent l'intérêt lié à ce service (**423 en 2024**, 344 en 2023, 461 en 2022, 537 en 2021, 230 en 2020 [baisse liée au contexte sanitaire], 452 en 2019, 495 en 2018, 683 en 2017, 363 en 2016, 242 en 2015, 233 en 2013, 208 en 2012, 140 en 2011). Ce chiffre n'est toutefois pas représentatif de la totalité des flux captés car bon nombre d'objets sont récupérés au sein de chargements qui sont majoritairement composés d'éléments destinés à des filières de valorisation sur déchèterie autres que celle du réemploi.

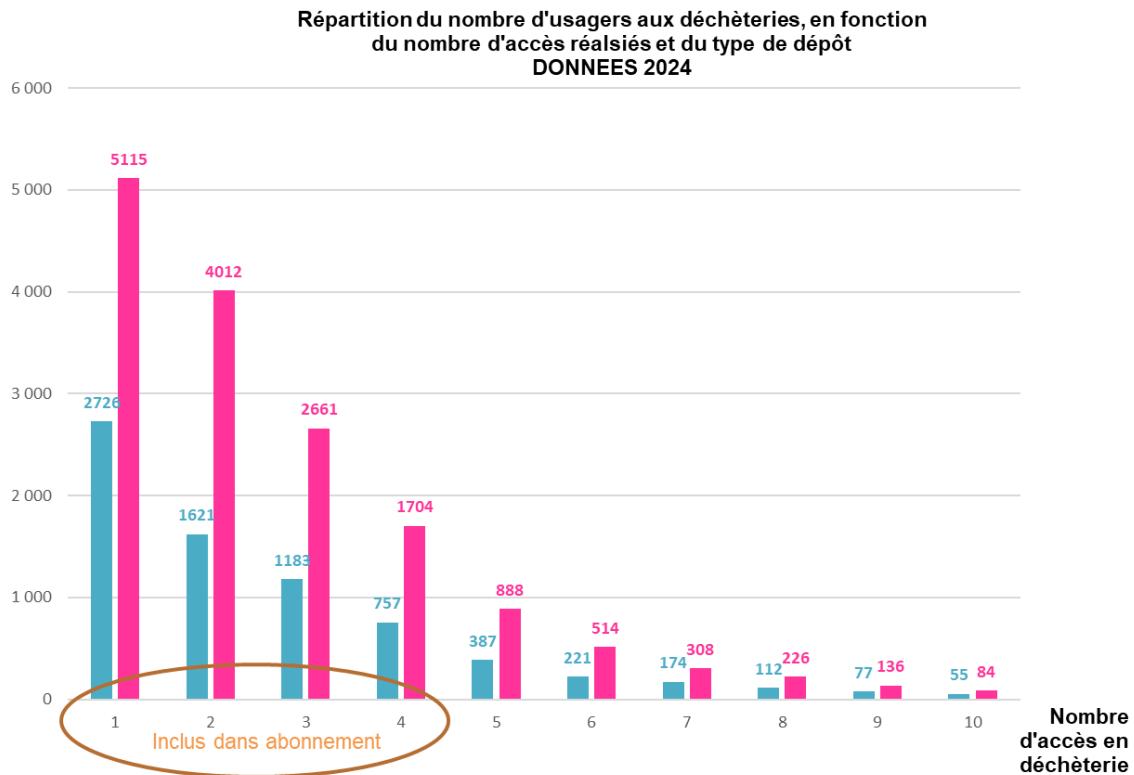
Afin de préciser la fréquentation de chaque déchèterie, la carte suivante faite en 2018 met en évidence la provenance de leurs usagers. La répartition est toujours semblable.



La proximité des déchèteries est un critère majeur pour leurs usagers. Ils s'orientent en général vers celle qui reste la plus proche de leur domicile. Malgré tout, les plages horaires d'ouverture de la déchèterie de la Motte étant plus larges, elle est donc parfois utilisée par des personnes plus éloignées. La carte ci-dessus l'illustre parfaitement.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, la part fixe de la redevance intègre 4 accès annuels supplémentaires en déchèteries pour les déchets verts. Ces derniers viennent s'ajouter aux 4 accès annuels tout déchet (sauf ordures ménagères qui y sont interdites) existant déjà auparavant. Tout accès supplémentaire à partir du 5<sup>ème</sup> a été facturé à l'usager à hauteur de 4,84€ pour un accès tout déchet et de 1,49€ pour un accès déchets verts en 2021. Cette facturation a pour principal objectif de rationaliser les déplacements et optimiser les apports en déchèterie. Finalement, l'usager particulier « moyen » avec son apport trimestriel, ne supporte aucune charge supplémentaire. A contrario, les gros producteurs de déchets (professionnels et assimilés), donc plus gros consommateurs de déchèterie, payent en fonction des quantités de déchets qu'ils apportent.

Le graphe ci-après permet de comprendre comment les utilisateurs des déchèteries fréquentent ces sites, en fonction du nombre d'accès et du type de dépôts (déchets verts exclusivement ou déchets en « mélange »).



L'analyse de l'histogramme ci-avant conduit à deux constats pour 2024 :

- **85 % des usagers** qui se sont rendus à la déchèterie pour déposer **tous types de déchets** (ordures ménagères interdites) **y sont allés 4 fois ou moins** (tendances semblables les années passées)  
→ 11% y sont allés entre 5 et 7 fois.
- **84 % des usagers** qui se sont rendus à la déchèterie pour déposer uniquement des **déchets verts** **y sont allés 4 fois ou moins** (tendances semblables les années passées)  
→ 10% y sont allés entre 5 et 7 fois.

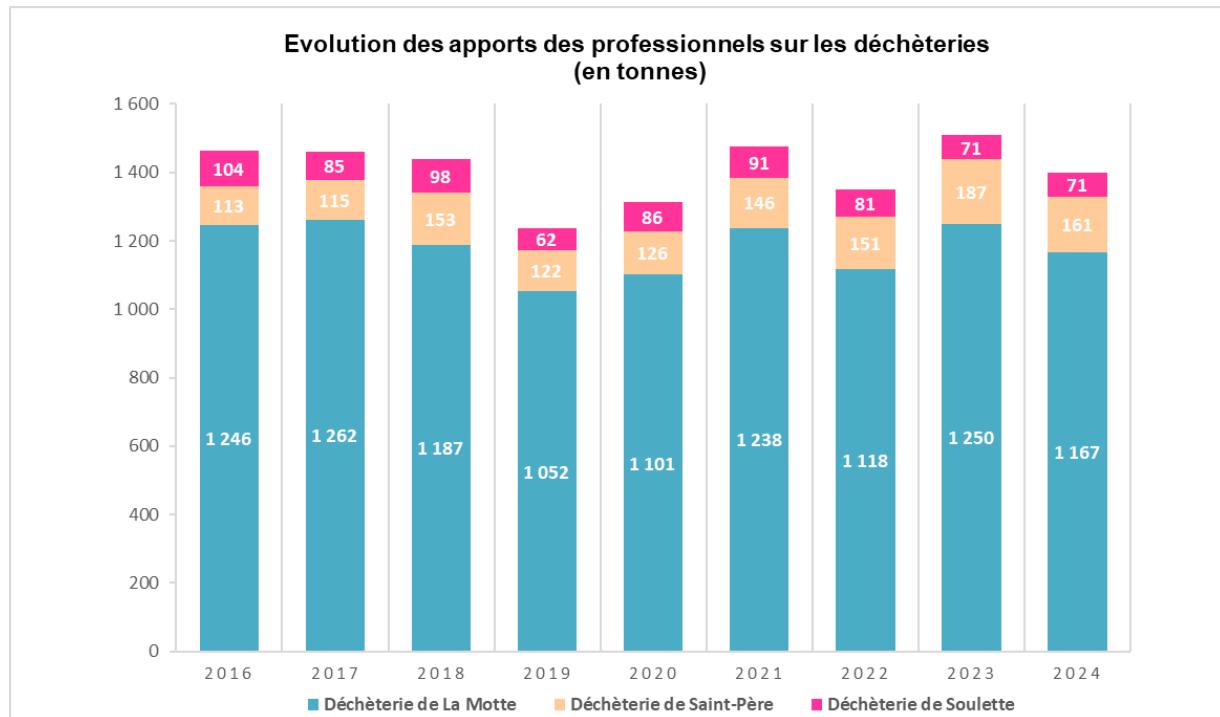
#### 4.4.3 - Les accès des professionnels aux déchèteries

Sur les 3 déchèteries de Terres de Montaigu, l'accès aux déchèteries est permis aux professionnels sous réserve qu'ils respectent le règlement en place (cf. extraits du règlement exposés en annexe). Chaque déchèterie est équipée d'un pont bascule, ainsi la grille tarifaire suivante est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

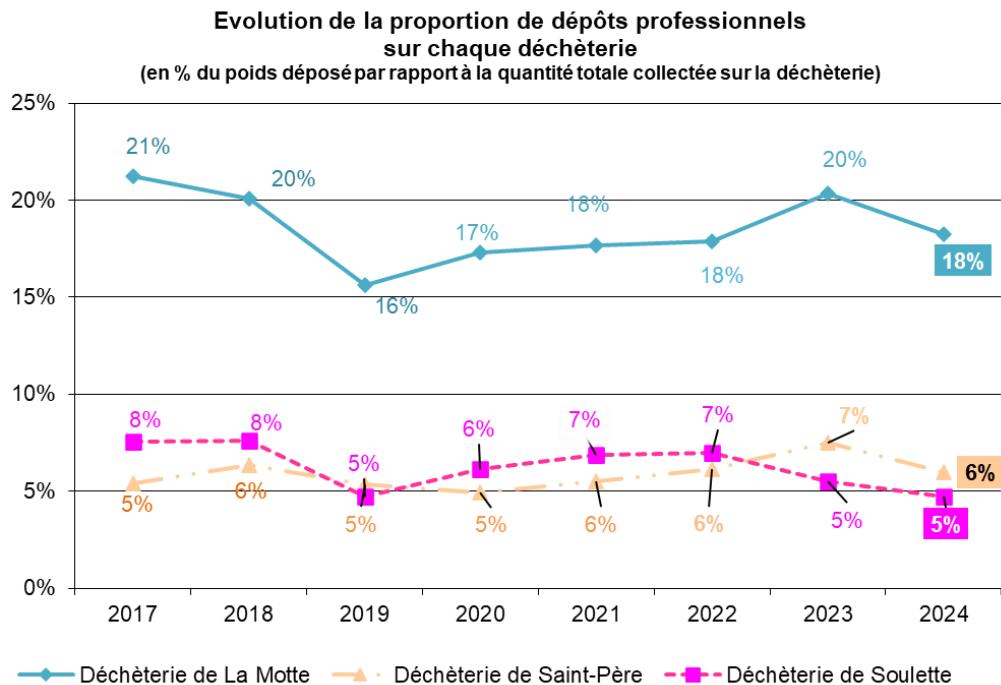
Type de déchet	Tarifs
Déchets ultimes (non valorisables)	250,00 €/Tonne
Gravats	28,00 €/Tonne
Bois	94 €/Tonne
Plastiques	200 €/Tonne
Déchets végétaux	59 €/Tonne
Souches	59 €/Tonne
Polystyrènes	Pas de pesée distincte
Cartons	Gratuité
Ferrailles	Gratuité

<b>Déchets Dangereux Spéciaux (contenants vides ou non)</b> Peintures, solvants, aérosols, phytosanitaires, acides, bases, comburants, ...	200,00 €/Tonne
<b>Plaques de plâtre</b>	140,00 €/Tonne

Les quantités déposées par les **396 professionnels** adhérant au service et « actifs » sur 2024 (384 en 2023, 368 en 2022, 370 en 2021, 369 en 2020, 371 en 2019, 378 en 2018, 382 en 2017, 385 en 2016) ont baissé. Au total, **1 398 tonnes de déchets professionnels et assimilés** (dont 122 tonnes apportées par des particuliers avec un véhicule type fourgon, « hors gabarit ») ont été réceptionnées sur les déchèteries en 2023 (1508 t en 2023, 1350 t en 2022, 1475 t en 2021, 1313 t en 2020, 1460 t en 2019, 1 437 t en 2018, 1 462 t en 2017, 1 463 t en 2016, 1 358 t en 2015, 1 418 t en 2014).



Par rapport au total des dépôts effectués par l'ensemble des usagers sur les déchèteries, ceux des professionnels (et assimilés) ont représenté 13,2% en 2024, en tonnage (18% sur La Motte, 6% sur St Père et 5% sur Soulette).



## 4.5 - La valorétrie

La valorétrie est un terme qui a été imaginé par Terres de Montaigu et qui est la contraction des mots suivants : **valorisation, réduction/réemploi, tri et éducation**.

Elle est hébergée dans le bâtiment situé sur un site mitoyen à la déchèterie de la Motte, à Boufféré.

### 4.5.1 - Les objectifs

En activité depuis septembre 2008, la valorétrie visent différents objectifs :

#### Tri, réemploi et valorisation

La valorétrie est un espace où les déchets préalablement triés dans les trois déchèteries de Terres de Montaigu sont valorisés. Cette valorisation passe essentiellement par du réemploi ou du démantèlement. Il peut s'agir, par exemple, d'un meuble à réparer, d'une pièce détachée mise de côté, d'équipements démantelés pour valoriser les matériaux qui les composent, d'un objet détourné de son utilisation première et relooké...

Les objets ainsi obtenus sont ensuite soit mis en vente dans un magasin affecté à cela, soit revendus à des repreneurs, dans le cas de matériaux recyclables.

Cette première démarche à plusieurs intérêts.

Le premier est d'éviter, pour une partie des déchets, leur transport et leur traitement en centre d'enfouissement technique.

Le deuxième intérêt est de sensibiliser les usagers-consommateurs au devenir des déchets, en leur montrant que ce qu'ils ont considéré comme un déchet peut finalement se transformer en produit et avoir une seconde vie.

#### Réduction et éducation

Parallèlement à cette activité de tri, valorisation, réemploi et vente, la valorétrie comprend également un espace pédagogique qui propose aux usagers des outils pour réduire la quantité de déchets produite (tri sélectif, compostage). Des domaines touchant à la prévention des déchets au moment de l'acte d'achat, en termes de consommation d'eau ou d'électricité, par exemple, peuvent également être abordés ponctuellement.

### Social

Le fonctionnement de cette installation a également un **objectif social**. En effet, elle favorise l'insertion professionnelle car la gestion de la valorétrie (remise en état et vente des objets) est assurée par une entreprise d'insertion employant des personnes en difficulté.

#### 4.5.2 - Le service de la Valorétrie

Les usagers du service de collecte des déchets ménagers et assimilés de Terres de Montaigu bénéficient donc de cette activité Valorétrie.

**Le principe en est le suivant** : tout usager de la collectivité peut déposer des objets ou matériaux sur une des 3 déchèteries. Parmi ces objets, certains présentent un intérêt en termes de réemploi ou de démantèlement. Les agents de déchèterie mettent de côté ces objets ou matériaux. Un salarié du prestataire chargé du haut de quai des déchèteries évacue régulièrement ces dépôts et les transporte jusqu'aux ateliers de la Valorétrie.

Toute personne (usager ou non du service) peut ensuite se rendre dans les espaces ouverts au public de la Valorétrie : magasin et espaces pédagogiques.

Ainsi, seuls les dépôts sur les déchèteries alimentent la Valorétrie.

**Depuis 2009**, les dépôts en déchèterie qui ne comportent que des objets destinés à la Valorétrie (après contrôle et validation par un agent de déchèterie qui est seul juge), ne sont pas cumulés aux autres dépôts en vue d'une facturation éventuelle. Un accès « gratuit » est généré.

#### 4.5.3 - Les résultats

Le réemploi, le démantèlement et un marché de reprise des métaux non ferreux sont opérationnels même si le démantèlement n'est pas une activité qui tend à se développer.

Pour suivre les différents tonnages entrants et sortants de la Valorétrie, une bascule d'une capacité de 1.5 tonne a été acquise.

Concernant le magasin, tous les objets y entrant en vue de la vente sont pesés. Par ailleurs, en cas de déclassement d'objets en raison de leur difficulté de vente, ceux-ci sont sortis du magasin, pesés et dirigés vers la déchèterie, mais cela reste rare.

**Le magasin est ouvert au public chaque mercredi, vendredi et samedi après-midi de 14h à 18h.**



*Le magasin*



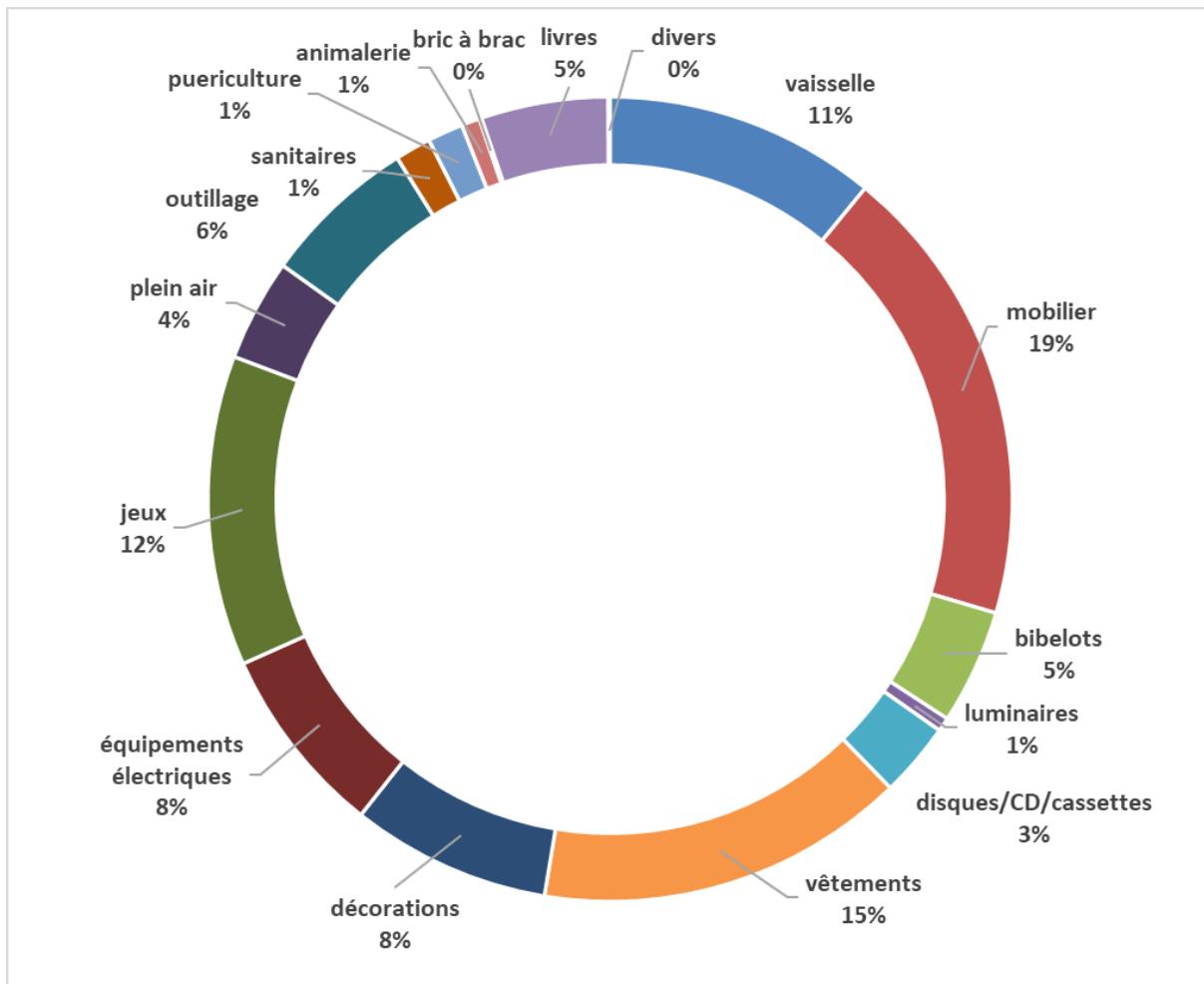
*La salle pédagogique*

Les années 2020 et 2021 ont été particulières car en tant que commerce non essentiel la valorétrie a dû fermer ces portes pendant une certaine période. Des travaux ont également eu lieu en 2021 nécessitant une fermeture. En 2022, les indicateurs sont revenus à une situation dite « normale ».

L'année 2023 enregistre un record de chiffre d'affaires (+ 10% par rapport à 2022). En 2024, le chiffre d'affaires continue sa forte progression avec +15% par rapport à 2023. Le nombre moyen de visiteurs par demi-journée s'est élevé à 321 (330 en 2023, 320 en 2022).

Cet équipement, essentiel en matière de **prévention des déchets**, attire de nombreux chineurs et la clientèle est de plus en plus fournie jusqu'en 2019 (21 465 chineurs avaient acheté au moins un objet en 2019). En 2020 et 2021, le contexte sanitaire a freiné cette dynamique. En 2022, en moyenne, 20 682 usagers ont acheté au moins un objet avec un panier moyen s'élevant à 8,03€. En 2024, le panier moyen est de 8,16€ (7,77€ en 2023). Le nombre d'usagers ayant acheté au moins un objet est continue d'augmenter avec une moyenne de 25 646 (23 483 en 2023).

La répartition des ventes (en % de chiffre d'affaires) par famille d'objets est la suivante :



En termes de tonnage détourné, plus de 150 tonnes sont en général déviées de la benne de la déchèterie soit 3 kg/habitant/an.

Les tonnages détournés tendent à augmenter, sauf en 2020 et 2021, exceptionnelles.

La maturité après plus de 14 années complètes d'expérience porte ses fruits et de nouvelles étapes ont été franchies pour mieux structurer l'espace de vente et augmenter les surfaces d'exposition.

#### 4.5.4 - Perspectives de la valorétrie

Comme cela a déjà été évoqué précédemment, des pistes d'amélioration peuvent être citées. Parmi celles-ci :

- La multiplication de nouvelles filières de valorisation/réemploi, en lien avec les REP
- La mise en place de ventes à thème
- La poursuite des visites guidées et d'animations pour petits et grands à partir des espaces pédagogiques et de la déchèterie. Cet axe pédagogique présente des résultats encourageants et sa promotion permet chaque année d'accroître la fréquentation et le nombre de groupes.

Ces projets permettront de faire de la Valorétrie un outil toujours plus opérationnel de valorisation des déchets et de sensibilisation du public.

## 4.6 - Le compostage

### 4.6.1 - Les incitations au compostage individuel

Pour favoriser le développement du compostage individuel sur le territoire, Terres de Montaigu propose aux usagers depuis l'automne 2004 des composteurs individuels. Une participation financière est demandée, selon les tarifs suivants :

Type de composteur	Participation demandée
Composteur bois 365 L	22 €
Composteur bois 565 L	25 €
Composteur plastique 400 L	20 €
Composteur plastique 600 L	25 €
Bioseau (10 L)	2 €
Biobac (25 L)	5 €

Ces composteurs sont remis aux usagers lors de permanences. Une permanence est organisée chaque mois à la valorétrie à Boufféré. Ceci permet d'avoir un accès direct au stock et génère une souplesse de fonctionnement. Chaque usager peut ainsi choisir le type de composteur qu'il souhaite.



300 à 400 composteurs sont distribués en moyenne /an. Le taux d'équipement moyen prenant en compte les dernières hausses de population est de 39% (pour les résidences pavillonnaires et secondaires) mais ce taux sous-estime très largement le nombre de foyers pratiquant le compostage. Certains, en effet, ont pu se procurer le composteur ailleurs qu'à Terres de Montaigu et d'autres encore peuvent pratiquer le compostage en tas sans composteur ou collectivement.

Afin d'améliorer le dispositif en place, le Conseil d'agglomération a validé fin 2023 une nouvelle stratégie biodéchets.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour les usagers disposant d'un jardin, l'incitation au compostage individuel a été renforcée en rendant gratuit le kit de compostage (composteur + bioseau), pour les foyers non encore dotés en composteurs Terres de Montaigu, sous réserve de la participation à une formation.

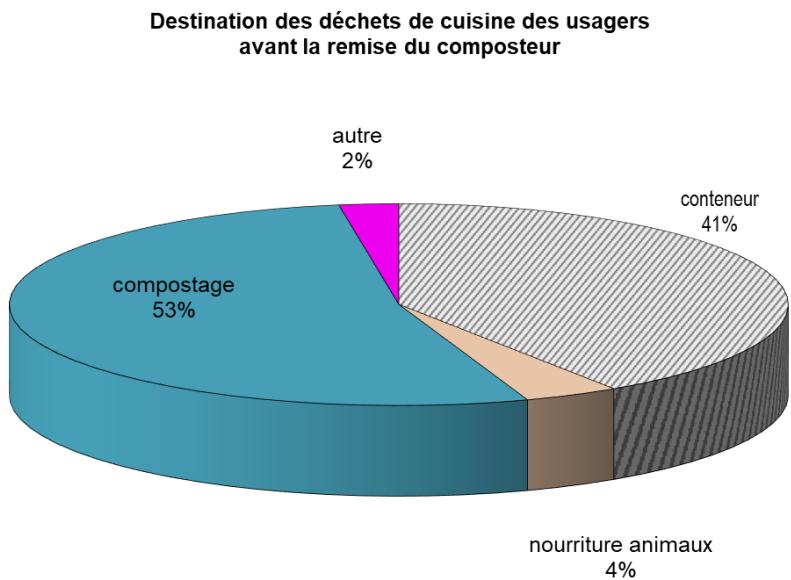
Des sessions de formations ont été organisées 2 à 3 fois par mois à la Valorétrie à Boufféré. Les habitants suivent une formation d'une trentaine de minutes à l'issue de laquelle leur est remis le composteur.

Sur l'année 2024, 744 composteurs ont été remis aux usagers, soit le double de composteurs distribués sur une année en comparaison aux dernières années.

Lors des distributions de composteur, les usagers répondent à un questionnaire sur le mode d'élimination de leurs déchets.

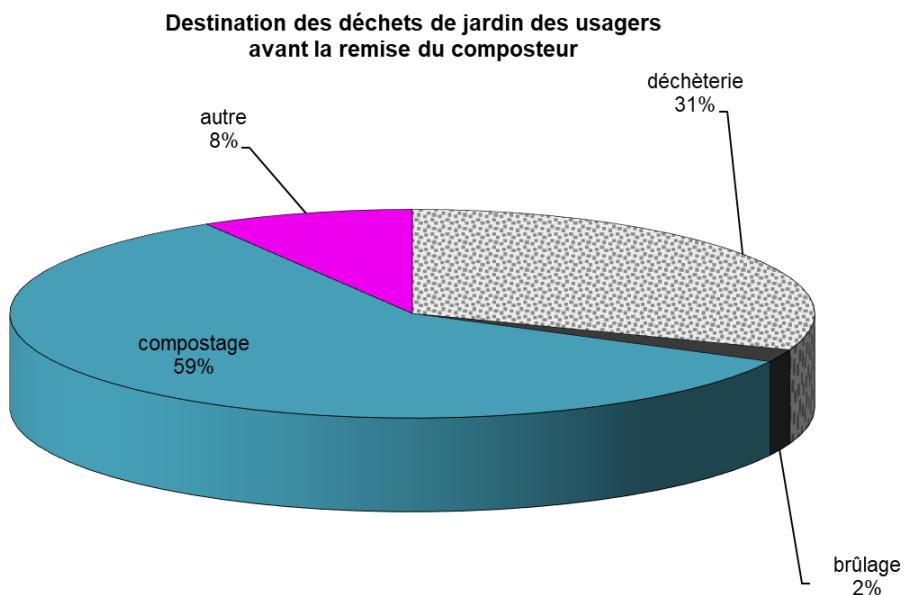
Les deux diagrammes suivants synthétisent les résultats de cette enquête menée depuis la mise en place des composteurs individuels.

Le premier diagramme correspond aux déchets de cuisine. Il confirme les statistiques exposées depuis 2008 sur le fait que les usagers qui retirent un composteur pratiquent déjà pour plus de la moitié d'entre eux le compostage. L'acquisition d'un composteur leur permet donc d'optimiser leur pratique et d'améliorer l'esthétique de la zone dédiée au compostage dans leur jardin.



Il est essentiel de mettre en avant, au vu du système de redevance incitative mis en place sur le territoire, que pour 41 % des usagers qui retirent un composteur, ce nouvel équipement devrait leur permettre de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles à présenter à la collecte, et donc le montant de leur facture.

Le deuxième diagramme, ci-dessous, traite des exutoires utilisés par les usagers pour éliminer leurs déchets de jardin.



Les résultats confirment le fait que les habitants du territoire sont favorables au compostage puisque 59 % environ des usagers compostaient leurs déchets de jardin avant la remise du composteur. L'utilisation des déchèteries représente ou représentait, pour 1/3 des usagers ayant fait l'acquisition d'un composteur, l'exutoire pour le traitement des déchets de jardin. Attention au brûlage, pourtant interdit, qui subsiste pour une infime partie de la population qui est peut-être mal informée.

Bien que ces résultats paraissent encourageants, il faut poursuivre la sensibilisation à la pratique du compostage et faire valoir ses multiples intérêts. Un accompagnement pérenne des usagers doit exister par le biais de documents d'information, à l'occasion de distribution de sacs jaunes par exemple...

#### 4.6.2 - Le compostage collectif

Comme chaque année, une analyse de l'opération de compostage semi-collectif est faite dans ce rapport d'activité.

Le compostage de quartier consiste, pour les habitants d'un secteur géographique défini, à apporter la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) qu'ils produisent sur un site proche de leur lieu de résidence. Ces déchets sont ensuite mélangés à des déchets verts préalablement broyés et mis en andains. Les andains sont retournés afin d'assurer la fermentation aérobie des déchets.

Cette action historique existe sur la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine depuis octobre 2002.

La partie agglomérée est composée d'environ 600 foyers, c'est elle qui est particulièrement concernée par cette action historique car les habitants des écarts peuvent plus facilement composter individuellement, et c'est souvent déjà le cas.

Le compostage de quartier sur la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine se fait sur deux sites :

Un premier site réceptionne les déchets verts, qui sont broyés. Le broyat obtenu est ensuite transporté, selon les besoins, jusqu'au site situé place de Brennus. C'est là qu'est réceptionnée la partie organique des ordures ménagères que les habitants apportent aux heures d'ouverture et de présence d'un agent communal ou de bénévoles. C'est également sur ce site qu'est réalisé le compostage de la FFOM et des déchets verts.

Lorsqu'un volume de FFOM est apporté par un usager en tête d'andain, deux volumes de déchets verts broyés sont ajoutés sur les déchets apportés. Cela permet d'obtenir un apport en carbone suffisant. Des mesures de température de l'andain sont réalisées régulièrement afin de suivre l'activité bactérienne mais également pour déclencher les retournements lorsque celle-ci chute.

Lorsque le compost est prêt et conforme à la norme NFU44-051, les habitants qui ont déposé de la FFOM peuvent en retirer (mise en place d'une carte de dépôt).

De plus, les services techniques de la commune ont des besoins importants en compost, ce qui suffit pour écouler la production.

Les moyens techniques et humains :

Un agent communal de St Philbert de Bouaine consacre une partie de son temps de travail aux tâches suivantes :

- Suivi du processus de compostage sur la plate-forme (mesure de l'hygrométrie et de la température, entre autres, pour programmer les retournements d'andain) et déclenchement de livraison des déchets verts
- Accueil des usagers
- Contrôle des dépôts effectués
- Communication auprès de la population (information des relais de secteur, organisation de réunions, conseil sur le site de dépôt, visite des habitants et autres groupes)
- Suivi des résultats obtenus (taux de participation de la population, tonnages apportés, qualité du produit obtenu, impact sur les tonnages d'ordures résiduelles)
- Gestion de l'écoulement du compost

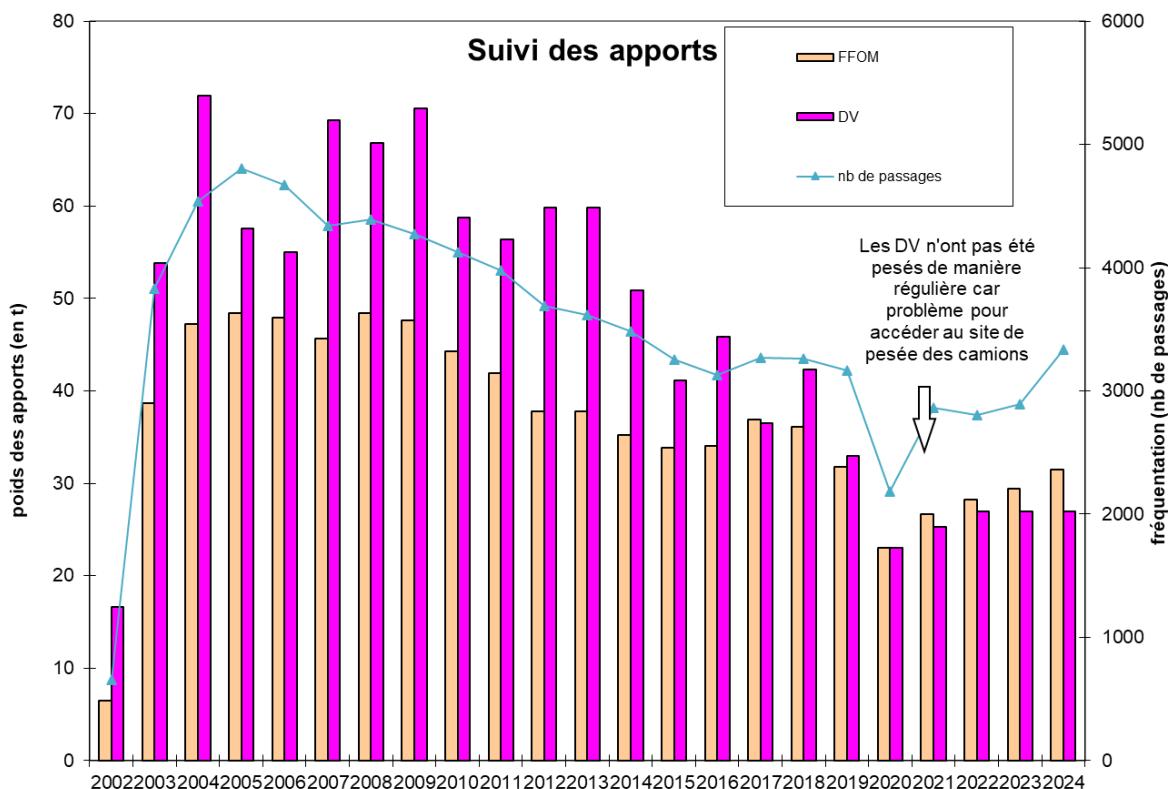


Des bénévoles, essentiels au bon fonctionnement, regroupés en relais de quartier (40 personnes), assistent la personne salariée.

Les données techniques de cette expérimentation sont suivies précisément.

Les résultats obtenus :

Le graphe ci-dessous détaille les quantités de déchets organiques (FFOM) apportées par les usagers depuis l'ouverture de la plate-forme jusqu'à l'année 2024.



Le contexte sanitaire avait imposé une fermeture temporaire en 2020 qui avait fait baisser les données. Depuis, Les résultats sont en hausse : les apports de FFOM et de la fréquentation de la plateforme ont augmenté en 2021. En 2022, la FFOM continue d'augmenter malgré une légère baisse de la fréquentation. En 2023 et 2024, la FFOM et la fréquentation sont en hausse.



D'autres actions ciblées ont été menées sur le territoire depuis 2012 et sont très concluantes, notamment sur certains habitats collectifs, restaurants scolaires, maisons de retraite et centre-ville. Les habitants ou les personnels peuvent ainsi trier leurs déchets de cuisine. Des résultats encourageants sont affichés.

**En 2024, la stratégie biodéchets se déploie également pour l'habitat collectif. Terres de Montaigu travaille avec chaque commune pour proposer l'implantation de composteurs de quartier.**

A l'heure actuelle, 2 plateformes existent (dont une au sein d'un collège) et 24 unités de pavillon, silo à compost ou composteurs en batteries, **dont 3 nouvelles installations implantées en 2024.**



#### 4.7 - Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)

Cette filière est prise en charge par les pharmacies.

#### 4.8 - Les textiles, linges et chaussures (TLC) usagés

Depuis octobre 2005, un accord de partenariat avec l'entreprise Le Relais Atlantique pour la collecte des textiles a été signé par Terres de Montaigu. L'entreprise a ainsi disposé des conteneurs d'apport volontaire sur chacune des communes et vient régulièrement les vider.

En 2006, sur plusieurs sites, le nombre de conteneurs avait été doublé afin d'absorber les dépôts importants de textiles linges et chaussures. Les résultats de collecte présentés ci-dessous intègrent les données 2019 :

Année	Quantité de TLC collectée (en tonnes)
2014	231 t
2015	254 t
2016	296 t
2017	279 t
2018	282 t
2019	296 t
2020	227 t <i>(arrêt des collectes pendant le confinement)</i>
2021	275 t <i>(collectes perturbées ; contexte sanitaire)</i>
2022	270 t
2023	280 t
2024	303,4 t

Avec le contexte sanitaire, les collectes ont été perturbées notamment en 2020 et en quantité moindre en 2021. Le résultat de collecte était jusque-là en nette progression sur Terres de Montaigu. En 2022, les tonnages se maintiennent mais ne retrouvent pas encore le niveau de 2019 par exemple. Cette filière doit continuer à être utilisée et la communication doit se poursuivre.

Avec le contexte sanitaire, les collectes ont été perturbées notamment en 2020 et en quantité moindre en 2021. Le résultat de collecte était jusque-là en nette progression sur Terres de Montaigu. Depuis 2022, les tonnages sont en augmentation. L'année 2024 présente un retour aux quantités déposées en 2019.

Il est intéressant de relever que de nombreux textiles, linges et chaussures sont aujourd'hui déposés en déchetterie et peuvent, pour la plupart, être valorisés directement à la valorétrie. Celle-ci complète donc le dispositif de collecte en place. En effet, elle capte un tonnage non négligeable de textiles qui n'entre pas dans les chiffres du relais.

Tous les textiles collectés par le Relais Atlantique sont acheminés à l'usine de l'entreprise située à Couëron (44) pour y être triés.

Une répartition des produits vers différentes filières est ensuite réalisée en fonction de leur qualité et de leur catégorie de textile :

**6% revente** (réemploi) : revente à bas prix des plus beaux vêtements dans les boutiques de l'entreprise ou lors de braderies trimestrielles

**55% export** (réemploi) : essentiellement en Afrique, mais aussi vers l'Amérique Latine, l'Asie et dans les Pays de l'Est pour soutenir le développement local durable, la création d'emploi.

La seconde vie étant de plus en plus difficile à donner aux vêtements compte tenu de la baisse globale de qualité des textiles mis sur le marché, le **recyclage** de matières premières s'est développé.

**26% recyclés** dans l'industrie de l'effilochage, dans la valorisation énergétique et sur les produits d'isolation thermique et acoustique

**10% recyclés en chiffons** : coupe de chiffons d'essuyage pour les industriels et les artisans.

Finalement, **3% destruction**.



**Tri des textiles dans le centre du Relais Atlantique** (source : [www.lerelais.org](http://www.lerelais.org))

## 5 - La relation à l'usager

### 5.1 - La facturation de la redevance

En 2001, les élus ont décidé de prendre en charge la facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Cela répondait à deux objectifs : respecter la réglementation (loi Chevènement de juillet 1999) et homogénéiser les tarifs sur l'ensemble du périmètre.

Ainsi, c'est la Communauté de communes qui facture la REOM depuis 2001. La première année cette mission avait été confiée à un prestataire. En 2002, les élus avaient fait le choix de créer un service de relation avec les usagers.

Ce service a pour principales missions :

- L'accueil téléphonique et physique des usagers
- Le conseil à l'usager
- La gestion du fichier des usagers
- La gestion des équipements
- La facturation de la REOM
- La maintenance et l'actualisation du parc de conteneurs

Il est composé de 3 personnes sur la partie administrative (accueil mutualisé avec la direction assainissement), dont la facturation. Les 2 agents techniques sont polyvalents et peuvent donc, par exemple, être chargés de la maintenance sur les conteneurs, jouer le rôle d'ambassadeur du tri et effectuer le suivi du compostage.

Ce sont donc au total environ 6 personnes qui sont chargées de la gestion des déchets en intégrant le responsable (suivi budget, suivi des contrats de prestation, optimisation du service, marchés publics, relation avec les élus...).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de deux indicateurs du service de relation avec les usagers : *le nombre de factures émises et le nombre d'interventions sur le terrain.*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Partie administrative</b>												
Nombre de factures et de réductions de titres émis pour l'année	38 918	40 493	40 442	41 410	42 418	42 915	43 580	43 719	44 489	45 632	45866	47661
<b>Partie technique</b>												
Nombre d'interventions (échange de conteneurs et vérification de puces)	2772	2753	2806	2398	2501	2200	1904	1581	2392	2669	2754	3688

A noter que le nombre de pièces comptables émises liées à la REOM continue d'augmenter, comme la population.

Globalement, le nombre d'interventions techniques sur le terrain (maintenance, échange de conteneurs, vérification de puces, dépôt et retrait de conteneur...) reste maîtrisé, signe que le parc matériel ne vieillit pas prématûrement, mais que de nouveaux foyers doivent néanmoins être équipés.

## 5.2 - L'information des usagers

Concerné en premier lieu par la relation à l'usager liée au système de financement des déchets, le service se doit aussi d'assurer l'information au quotidien des usagers. Elle peut se faire de façon orale et écrite.

### 5.2.1 - L'information orale

Dans un premier temps, l'information orale est réalisée par les agents de Terres de Montaigu lorsque des personnes se présentent ou téléphonent. Il s'agit essentiellement des consignes de tri et des services proposés par la collectivité (mise à disposition de composteurs, horaires des déchèteries, ...).

Les agents techniques ont également l'occasion de rencontrer et donc d'informer les usagers lors de leurs interventions sur le terrain pour les conteneurs.

Dans un second temps, Terres de Montaigu s'adresse aux scolaires et propose tous les ans aux directeurs d'écoles primaires, de pouvoir bénéficier d'interventions sur le thème des déchets au travers d'un parcours pédagogique. Des ateliers ludiques sur les déchets pour de nombreux élèves regroupant la plupart du temps différents niveaux (du CP au CE2) sont réalisés par le service communication du syndicat départemental TRIVALIS, financés par le biais de la contribution de Terres de Montaigu à TRIVALIS.

De plus, il est proposé à tous les usagers de visiter le centre de tri départemental des emballages : VENDEE TRI. A ce jour, les établissements scolaires (CM1 et CM2) en font principalement la demande. Trivalis prend totalement en charge le transport pour se rendre au centre de tri ou vers les usines de traitement.

Terres de Montaigu propose la visite de la déchèterie et de la Valorétrie et prend en charge le transport des scolaires (primaires) jusqu'à la Valorétrie. En 2023, la déchèterie de La motte, la Valorétrie, sa salle et son jardin pédagogiques ont été visités par des groupes (scolaires, centres de loisirs, seniors, et autres organismes...).

#### N'hésitez pas à solliciter la collectivité pour toute visite.

Pour compléter cette fonction pédagogique de la collectivité, différents outils de communication lui appartenant peuvent être mis à disposition.

### 5.2.2 - L'information écrite

En 2024 comme pour les autres années, Terres de Montaigu a envoyé en début d'année :

- Le calendrier de collecte sur lequel des informations sur le compostage étaient inscrites ainsi que les horaires d'ouverture des déchèteries, et les consignes de tri des emballages, entre autres.
- Les consignes de tri sur le guide pratique des déchets remis aux nouveaux arrivants
- Les tarifs de la redevance
- Le site internet avec ses pages dédiées au sujet « déchet »

Une lettre d'information a été envoyée aux usagers en milieu d'année. Elle a permis de faire un rappel sur le bilan du tri à la maison et à la déchèterie, de communiquer sur l'expérimentation des sacs jaunes numérotés en cours sur les communes de Rocheservière et de la Bruffière et de faire un rappel sur les bons usages de collecte des déchets. Pour finir, la mise en ligne du rapport annuel de l'année passée était annoncée sur le site internet.

Ces documents figurent en annexe du présent rapport.

## 6 - Les contrats et marchés publics

### 6.1 - Les marchés en cours

Terres de Montaigu (TdM) fait appel à des prestataires pour la collecte des déchets ménagers, par le biais de marchés publics. Concernant le traitement, la compétence est transférée au syndicat départemental Trivalis.

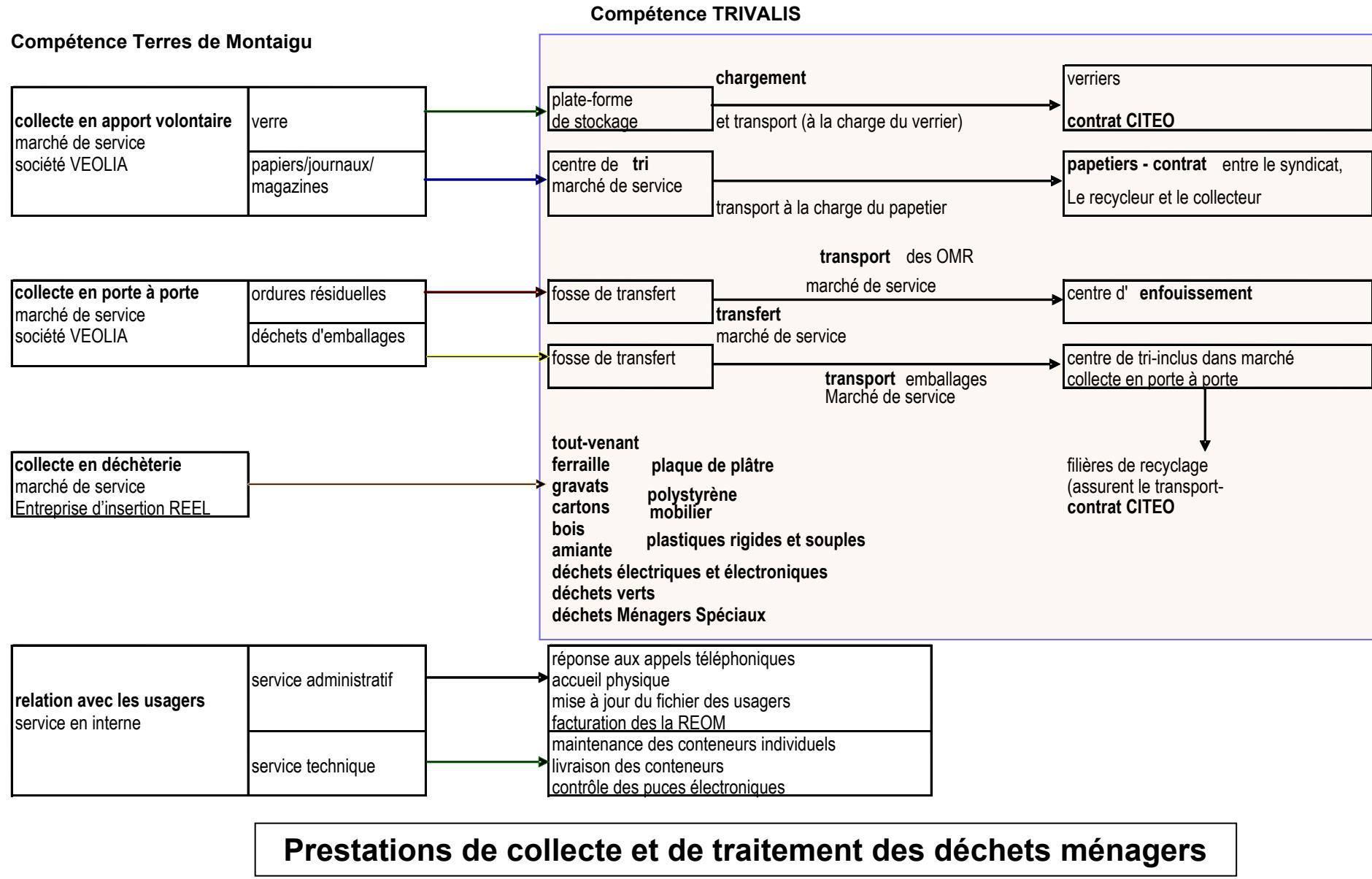
Le tableau ci-dessous recense les principaux marchés en cours en 2023

Compétence	Activités	Début de contrat	Fin de contrat	Procédure
<b>PRESTATIONS DE SERVICE</b>				
TdM	Collecte en porte à porte	01/01/19	31/12/2023 + 2 années de reconduction possibles	Appel d'offres
TdM	Collecte en apport volontaire	01/01/19	31/12/2023 + 2 années de reconduction possibles	Appel d'offres
TdM	Gestion du haut de quai des déchèteries et de la Valorétrie	01/01/19	31/12/2023 + 2 années de reconduction possibles	Appel d'offres
Trivalis	Exploitation du centre de transfert			Appel d'offres
Trivalis	Transport et traitement des OMR et du tout-venant			Appel d'offres
Trivalis	Evacuation des déchets des déchèteries			Appel d'offres
Trivalis	Exploitation du centre de tri des papiers et emballages			Appel d'offres
Trivalis	Retournement des andains et broyage des déchets verts			Appel d'offres
<b>FOURNITURES</b>				
TdM	Sacs translucides jaunes	05/2021	1 an reconductible	Appel d'offres
TdM	Conteneurs d'ordures ménagères	11/2023	1 an reconductible	Procédure adaptée

**TdM : Terres de Montaigu - MAPA : marché à procédure adaptée**

## 6.2 - L'organisation des contrats de prestation et de la régie

Le schéma ci-après synthétise l'articulation entre les différents contrats de prestations de service et les missions exécutées en régie pour le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.



## 7 - Collecte et traitement : les indicateurs financiers

### 7.1 - Les dépenses

#### 7.1.1 - La contribution à Trivalis

La contribution versée à Trivalis au titre de l'évacuation et du traitement des déchets est intégrée dans le budget annexe des déchets de Terres de Montaigu. Depuis 2011, les coûts de traitement à la tonne sont mutualisés au niveau départemental et une assiette de calcul permet de déterminer la part de chaque adhérent en fonction des tonnages collectés par flux sur la collectivité concernée.

Le coût des prestations de services correspond aux coûts après mutualisation départementale, pour les déchets produits sur Terres de Montaigu.

Les autres dépenses correspondent essentiellement au fonctionnement de Trivalis (charges de personnels, de structure...) et à la participation aux équipements de proximité (centre de tri, centre de transfert et équipements de traitement). Ces coûts sont ceux figurant sur le CA 2024.

Les produits liés aux reventes de matériaux et les soutiens des éco-organismes liés aux performances de tri et de valorisation viennent en déduction des charges.

**Pour 2024, la contribution définitive sur la base du tonnage réalisé s'élevait à 1 310 949 € TTC, soit 25,34€/habitant et 62,01 € / tonne** (charges : 2 555 043 € HT et soutiens : 1 357 631 € HT)

#### 7.1.2 - Les dépenses internes

Le compte administratif 2024 validé par le comptable public a été voté par le conseil communautaire.

Vous le retrouverez au niveau du bilan financier de ce présent rapport.

### 7.2 - Les recettes

Les dépenses liées à la gestion des déchets sur Terres de Montaigu sont financées intégralement par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) appelée auprès des usagers du service.

D'autres sources de financement permettent de réduire le montant de la REOM : les ventes des matériaux recyclables, les soutiens des éco-organismes, liés aux performances de tri et les subventions versées dans le cadre d'opérations ponctuelles.

#### 7.2.1 - Les ventes, soutiens financiers et subventions

Les subventions de l'ADEME et du Département sont versées en fonction des projets en cours : investissements, expérimentations, ...

Trivalis est signataire du contrat CITEO pour le compte de ses collectivités adhérentes et soustrait les recettes à la contribution. Les autres soutiens des éco-organismes sont également déduits de la contribution Trivalis, de même que les ventes de matériaux. **Pour 2024, ce montant (reventes + soutiens) s'élevait au global à 1 357 631 € HT**

Les ventes de matériaux sont influencées par la demande en matière première, augmentant ou diminuant ainsi le cours des matières sur le marché, notamment pour les métaux et les plastiques.

## 7.2.2 - La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est composée :

- D'une **partie fixe**, qui est fonction du nombre de personnes au foyer. Elle correspond :
  - o Aux charges fixes liées à la collecte et aux installations de traitement des OMr ;
  - o A la collecte et au tri des emballages, papiers et verre ;
  - o A la fourniture des sacs jaunes, la mise à disposition et la maintenance des conteneurs ;
  - o Aux accès aux déchèteries non facturés (4 « tout déchet » -ordures ménagères interdites- et 4 « déchets verts ») ;
  - o Aux charges de structure ;
  - o Aux charges de personnel du service ;
- D'une **partie variable** composée :
  - o Du nombre de vidages du conteneur individuel ;
  - o Du nombre d'accès aux déchèteries à partir du cinquième « tout déchet » et du cinquième « déchets verts ».

Les tarifs de la redevance sont détaillés ci-dessous :

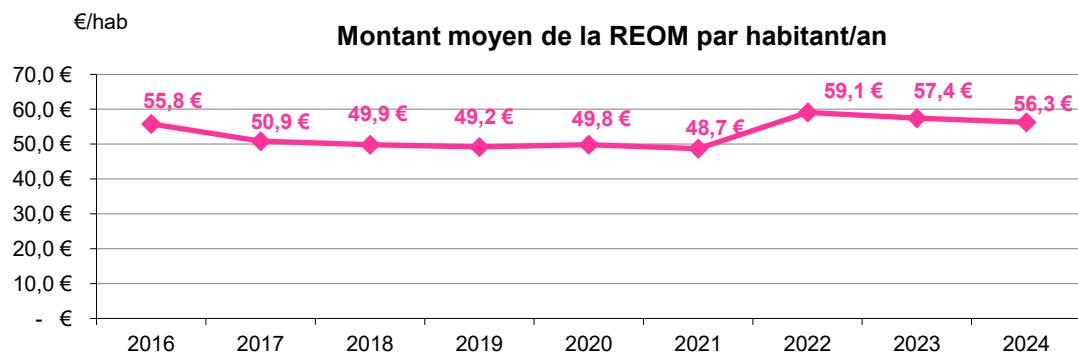
Nombre de personnes au foyer	Partie fixe annuelle <sup>(1)</sup>	Volume du conteneur préconisé	Prix unitaire du vidage
1	59,50 €	80 litres	3,59 €
1 à 3	110,70 €	120 litres	4,72 €
4 à 5	166,10 €	180 litres	5,84 €
6 à 7	219,40 €	240 litres	7,79 €
8 et plus	310,60 €	340 litres	9,43 €

<sup>(1)</sup> La facturation de la partie fixe se fait au jour :
 

- 1<sup>er</sup> semestre = 182 jours
- 2<sup>d</sup> semestre = 184 jours

Le graphe ci-dessous présente l'évolution du montant moyen de la redevance annuelle par habitant, en fonction du volume du conteneur. Pour des raisons de cohérence, le graphe ne présente que les résultats sur les capacités allant de 80 à 180 litres. En effet, au-delà, les conteneurs sont majoritairement utilisés par des professionnels.

L'extension des consignes de tri des emballages ayant engendré un transfert des ordures ménagères vers le sac jaune, les levées du bac OM ont été moins nombreuses réduisant ainsi le montant de la part variable de la redevance.



En moyenne, la redevance facturée en 2024 est de 56,30 €/habitant, en diminution de 2,1% par rapport à 2023.

La facturation du service rendu aux professionnels sur les déchèteries

Ces modalités d'accès ont été mises en place afin de différencier les petits apporteurs, assimilés à des particuliers, des gros apporteurs, considérés comme des professionnels ou étant des professionnels. **Jusqu'à fin août 2016, ils étaient facturés en fonction du poids de déchets déposés, au tarif unique de 62,60 € la tonne.**

Depuis septembre 2016, une nouvelle grille tarifaire a été instaurée. Elle incite au tri et responsabilise davantage en attribuant un tarif spécifique à chaque flux de déchets. Par exemple, le déchet ultime est le plus onéreux et le dépôt de carton et de ferraille sont devenus gratuits.

En 2024, le tarif pour les déchets ultimes a été revu (cf. 3.4 Les déchèteries).

Les usagers accédant aux déchèteries avec un véhicule d'une hauteur supérieure à 1.90 m ne peuvent pas utiliser la carte dite des particuliers mais ils doivent emprunter le pont bascule. Ils sont, ainsi, assimilés à un gros apporteur.

Ainsi, les déchets des particuliers sont financés par le biais de la redevance. Les déchets des professionnels et assimilés sont pris en charge par ces professionnels et assimilés.

En 2024, 396 professionnels ont utilisé les déchèteries. En complément, des particuliers avec des véhicules hors gabarit ont effectué des pesées avec facturation.

Ils ont déposé **1 398 tonnes** (1 508t en 2023, 1 350t en 2022, 1 475t en 2021, 1 313 t en 2020 ; 1 460 t en 2019 ; 1 437 t en 2018, 1 218 t en 2017 et 1 463 t en 2016) pour un **montant facturé de 106 502 €.**

*Evolution des montants facturés aux professionnels pour leurs dépôts en déchèterie*

Professionnels et hors gabarit	Type de recettes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Pesées déchèteries	103 681 €	102 835 €	106 137 €	104 808 €	82 803 €	94 736 €	108 448 €	122 310 €	106 502 €

## 7.3 - Le bilan financier

### 7.3.1 - Synthèse du compte administratif 2024

Voici la synthèse du compte administratif 2024.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses I Réalisé	4 392 500,81 €	318 989,37 €
Recettes I Réalisé	4 489 431,54 €	262 408,58 €
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>96 930,73 €</b>	<b>- 56 580,79 €</b>
Résultats antérieurs	1 474 821,66 €	1 623 817,25 €
Résultats cumulés	<b>1 571 752,39 €</b>	<b>1 567 236,46 €</b>
Solde restes à réaliser		23 239,50 €
<b>Solde après reports</b>	<b>1 571 752,39 €</b>	<b>1 590 475,96 €</b>

Affectation proposée du résultat de fonctionnement :		
1068	Excédent capitalisé	0,00 €
OO2	Report en fonctionnement	<b>1 571 752,39 €</b>

**Le solde 2024 de la section de fonctionnement est excédentaire : + 96 930,73 €.**

**Le montant de la redevance perçu en 2024 est de 3 808 095,45 €**  
(part variable : 1 135 069,08 € et part fixe : 2 673 026,37 €)

La facturation des accès en déchèterie au-delà des 4 premiers et les pesées en déchèterie des professionnels apportent des recettes sur les services considérés.

La section de fonctionnement présente un résultat cumulé de 1 571 752,39 € qui sera affecté à la section de fonctionnement pour l'exercice 2025.

Cet excédent correspond au « fond de roulement » du service de gestion des déchets de Terres de Montaigu. En effet, celui-ci ne perçoit les recettes de la redevance que deux fois par an, alors qu'il doit supporter les dépenses de prestations de services toute l'année, de façon mensuelle.

Il a permis et permettra encore, au moins temporairement, d'absorber les augmentations fiscales qui vont continuer à impacter le budget en raison de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), entre autres.

Enfin, il permet d'investir pour l'amélioration continue du service en autofinançant, donc sans emprunter et sans augmenter la dette.

## 7.3.2 - La matrice des coûts ADEME 2024

## 7.3.2.1 - Les coûts agrégés par habitant

Année 2024 <b>Montants €HT par habitant</b>	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion de proximité	Gestion du passif	Textiles	
Coût complet	41,2	4,1	25,4	29,3	4,0	0,8		101,8
Coût technique	41,2	3,0	21,7	21,8	3,6	0,8		89,5
Coût partagé	41,2	2,5	4,1	20,4	3,6	0,8	-0,1	69,7
Coût aidé HT	40,8	2,4	4,0	20,1	2,5	0,8	-0,1	68,7
TVA acquittée	2,6	0,2	1,6	1,1	0,1	0,0		5,6
Coût aidé TTC	43,5	2,6	5,6	21,2	2,6	0,9	-0,1	74,3
Financement déchets								80,2

## 7.3.2.2 - Les coûts agrégés par tonne (hors gravats)

Année 2024 <b>Montants €HT par tonne</b>	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion de proximité	Gestion du passif	Textiles	
Coût complet	419	83	475	182	52 656	2		276
Coût technique	419	62	405	135	47 583	2		243
Coût partagé	419	50	76	126	47 583	2	-20	189
Coût aidé HT	415	49	75	125	33 149	2	-20	187
TVA acquittée	27	4	30	7	1 021	0		15
Coût aidé TTC	442	53	105	132	34 170	2	-20	202
Financement déchets								220

## 8 - Conclusion

Comme chaque année, le rapport d'activité met en évidence les performances liées au système de gestion des déchets en place sur le territoire de Terres de Montaigu, avec :

- Un coût à l'habitant qui se situe parmi les 10% des - chers de France
- Un ratio d'ordures ménagères résiduelles qui se situe parmi les 10% des plus faibles de France.

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles rapporté à l'habitant est stable et relativement faible, et le gisement global de déchets est maîtrisé malgré la forte poussée démographique sur le territoire.

Un constat prédomine. Nombreuses sont les tonnes de déchets (50 % des déchets produits sur le territoire) qui sont transférées vers les déchèteries, équipements clés du système en place. La qualité d'accueil et les évolutions successives sur ces sites (agrandissement, nouvelles filières) ont permis d'augmenter fortement le taux de valorisation ! Mais la fréquentation augmente sans cesse et le nombre de filières de tri également...ces déchèteries devront certainement évoluer dans le futur.

La Valorétrie ouverte en septembre 2008 voit ses résultats dépasser toute prévision. La réduction à la source des déchets passe par le réemploi.

Outre ces outils et équipements indispensables au bon fonctionnement de la politique de gestion des déchets en place sur le territoire, un travail d'éducation et de pédagogie reste indispensable pour inculquer les bonnes pratiques. La prévention occupe une place importante dans le dispositif depuis 2013 et de nouvelles actions succèderont à celles menées et réussies sur le territoire ces dernières années : compostage collectif en restaurant scolaire et Ehpad, la redevance incitative en habitat collectif, la lutte contre le gaspillage alimentaire...

Grâce à sa salle et son jardin pédagogiques, la Valorétrie permet également d'éduquer les scolaires et d'autres publics, sur demande.

Les interventions sous forme d'ateliers avec les services de TRIVALIS dans les écoles primaires sur le tri et le compostage se multiplient et restent accessibles sur inscription préalable.

Le rappel des consignes de tri des emballages pour les sacs jaunes doit être fait de façon récurrente compte tenu des mouvements de population sur notre territoire même si l'extension des consignes a simplifié le geste et amélioré la valorisation. Attention toutefois à toujours porter le message de prévention car le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Il faut rester vigilant pour ne pas acheter davantage d'emballages superflus ; ils consomment des ressources qui ne sont pas inépuisables, et les collecter à un coût.

Un effort particulier doit toujours être fait pour l'accompagnement au compostage individuel. Au-delà des distributions mensuelles de composteurs, et en plus de la communication écrite, le message continuera d'être passé lors des distributions de sacs jaunes sur les communes.

**Pour conclure, si aujourd'hui les performances de Terres de Montaigu sont reconnues, encouragées par les pouvoirs publics, et inspirent d'autres collectivités, l'amélioration du service doit être continue. Le modèle devra probablement s'adapter pour assurer l'équilibre budgétaire tout en incitant à toujours plus de prévention.**

**Accentuer la réduction à la source des déchets, notamment les emballages recyclables, est bien l'enjeu des années à venir.**

## 9 - Annexes

## Le calendrier de collecte 2024

## CALENDRIER DE COLLECTE 2024

## UNE COLLECTE TOUTES LES 2 SEMAINES, LE LUNDI

 Jours de collecte des sacs jaunes et du conteneur à ordures ménagères

DÉCEMBRE 2023	JANVIER 2024	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 V	1 L Jour de l'an	1 J	1 V	1 L L de Pâques	1 M Fête du travail	1 S
2 S	2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D
3 D	3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L
4 L	4 J	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M
5 M	5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M
6 M	6 S	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J
7 J	7 D	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V
8 V	8 L	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S
9 S	9 M	9 V	9 S	9 M	9 J Ascension	9 D
10 D	10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L
11 L	11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M
12 M	12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M
13 S	13 S	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J
14 J	14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V
15 V	15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S
16 S	16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D
17 D	17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L
18 L	18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M
19 M	19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M
20 M	20 S	20 M	20 M	20 S	20 J	20 Pente
21 J	21 D	21 M	21 J	21 D	21 V	21 M
22 V	22 L	22 J	22 V	22 L	22 S	22 M
23 S	23 M	23 V	23 S	23 M	23 D	23 J
24 D	24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L
25 L Noël	25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M
26 M	26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M
27 M	27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J
28 J	28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V
29 V	29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S
30 S	30 M	30 J	30 S	30 M	30 J	30 D
31 D	31 M		31 D Pâques		31 V	

Les conteneurs et les sacs jaunes doivent être SORTIS LA VEILLE AU SOIR de la collecte et rentrés au plus vite après la collecte.

## LES BONNES PRATIQUES DE TRI

SAC JAUNE >  
Pour les emballages

## UNIQUEMENT :

Emballages plastiques  
bouteilles, flacons, pots, boîtes, barquettes, films, sacs et sachets en plastique

## Emballages cartons

petites boîtes et briques

## Emballages métalliques

pots, boîtes, canettes, barquettes, couvercles, petits emballages métalliques et capsules

## Ne pas les imbriquer

SAC NOIR >  
Pour les ordures ménagères

## Tous les déchets non recyclables dans un sac fermé

- Assiettes, gobelets et couverts jetables (en plastique ou en carton), essuie-tout et serviettes en papier

- Brosse à dents, rasoirs, couches, coton-tiges, masques et lingettes

- Les petits objets et le papier cadeau

## UN DOUCE ?

Pour éviter les erreurs, vous pouvez consulter le guide complet du tri sur [terresdemontaigu.fr](http://terresdemontaigu.fr)

## VERS LE ZÉRO DÉCHET !

Trier c'est bien, mais réduire sa production de déchets, même recyclables, c'est encore mieux

## ASTUCES

- Eviter les emballages superflus lors de vos achats
- Acheter en vrac pour réduire les emballages

35 avenue Villebois Mareuil  
85607 Montaigu-Vendée Cedex - 02 51 46 36 24  
collecte.selective@terresdemontaigu.fr  
[www.terresdemontaigu.fr](http://www.terresdemontaigu.fr)

TERRES DE MONTAIGU

## CALENDRIER DE COLLECTE 2024

UNE COLLECTE TOUTES LES 2 SEMAINES, LE LUNDI

 Jours de collecte des sacs jaunes et du conteneur à ordures ménagères

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 L	1 J	1 D	1 M	1 V Toussaint	1 D
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 M	11 V	11 L Armistice 1918	11 M
12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D Fête Nationale	14 M Assomption	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M Noël
26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 M	31 S	31 J		31 M	31 M

Les conteneurs et les sacs jaunes doivent être SORTIS LA VEILLE AU SOIR de la collecte et rentrés au plus vite après la collecte.

## LE COMPOSTAGE

Valorisez vos biodéchets et réduisez de 30% le contenu de votre poubelle, grâce au compostage.

 Terres de Montaigu met à disposition des composteurs individuels. Plus d'informations sur les modalités : [www.terresdemontaigu.fr](http://www.terresdemontaigu.fr) rubrique « Composter vos déchets » ou par téléphone au 02 51 46 36 24.

## LES DÉCHÈTERIES & LA VALORÉTRIE

	La Motte Montaigu-Vendée (Boufféré)	Saint-Père La Bruffière	Soulette Pocheservière
	Déchèterie	Valorétrie	
Lundi	8h-12h 15h-18h		9h-12h 9h-12h
Mardi	9h-13h 15h-18h		
Mercredi	9h-13h 14h-18h	14h-18h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
Jeudi	9h-13h 15h-18h		
Vendredi	9h-13h 14h-18h	14h-18h 14h-18h	14h-18h 14h-18h
Samedi	9h-13h 14h-18h	14h-18h 14h-18h	9h-13h 14h-18h

Fermées les jours fériés.

Accès avec badge. Véhicule de moins d'1,90 m de haut.



TERRES DE MONTAIGU

L'info déchet joint avec la facture de janvier 2024



# INFO DÉCHETS

Janvier  
2024



## ÉDITO

L'information qui fait l'actualité de ce début d'année 2024 concerne la généralisation du tri à la source des biodéchets. Les biodéchets sont les déchets de cuisine (restes de repas et de préparation) et certains déchets de jardin. Nous en produisons tous et la loi nous fait obligation de les séparer des ordures ménagères.

Terres de Montaigu n'a pas attendu l'évolution de la loi pour s'inscrire dans cette démarche vertueuse. Pionnier sur ce sujet comme sur celui de la redevance incitative, le compostage est proposé aux habitants depuis déjà 20 ans !

Des composteurs individuels sont mis à disposition pour les maisons individuelles, et plus récemment des équipements collectifs ont été déployés pour l'habitat dense et les résidences, voire certains établissements.

Les performances sont au rendez-vous puisque nous produisons moins de 95kg d'ordures ménagères résiduelles (sac noir) par habitant et par an, mais nous pouvons encore faire mieux.

Les biodéchets représentent 30% du contenu de la poubelle. Accentuer le tri et le compostage de cette matière organique est donc un enjeu majeur pour

améliorer notre bilan environnemental. C'est l'un des engagements que nous avons pris dans le plan climat « Terres d'énAlRgie ».

Pour cela, l'incitation au tri doit être encore plus forte.

Nous proposerons donc désormais une mise à disposition gratuite du composteur, avec une formation aux bonnes pratiques. En parallèle, le travail se poursuivra durant l'année pour compléter le maillage en composteurs partagés sur les communes.

**Meilleurs vœux à toutes et tous.**

**Antoine CHÉREAU**

Président de Terres de Montaigu,  
Communauté d'agglomération

**Damien GRASSET**

Vice-président en charge de la commission  
Habitat, Urbanisme et Déchets



## GRILLE TARIFAIRES\*

Nombre de personnes au foyer	Partie fixe annuelle <sup>(i)</sup>	Volume du conteneur préconisé	Prix unitaire du vidage
1	59,50 €	80 litres	3,59 €
1 à 3	110,70 €	120 litres	4,72 €
4 à 5	166,10 €	180 litres	5,84 €
6 à 7	219,40 €	240 litres	7,79 €
8 et plus	310,60 €	340 litres	9,43 €

### ACCÈS DÉCHÈTERIES :

- Tous déchets (sacs noirs interdits) : **4 passages inclus/an dans la part fixe puis 4,84 € le passage**
- Déchets verts : **4 passages inclus/an dans la part fixe puis 1,49 € le passage**

**Hausse des tarifs de 2,5% pour suivre l'inflation**  
(couts de collecte et de traitement et fiscalité sur les déchets)

\*Tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, visibles sur la facture du 1<sup>er</sup> semestre adressée en juillet 2024.

<sup>(i)</sup> La facturation de la partie fixe se fait au Jour :

- 1<sup>er</sup> semestre = 182 jours
- 2<sup>nd</sup> semestre = 184 jours



Retrouvez les consignes de tri, les horaires d'ouverture et les informations utiles sur : [www.terresdemontaigu.fr](http://www.terresdemontaigu.fr)

**TERRES DE  
MONTAIGU**

Impression sur Papier PEFC (papier issu de la gestion durable des forêts), avec des encres végétales.

## ÉQUIPEZ-VOUS D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL EN 2024 !

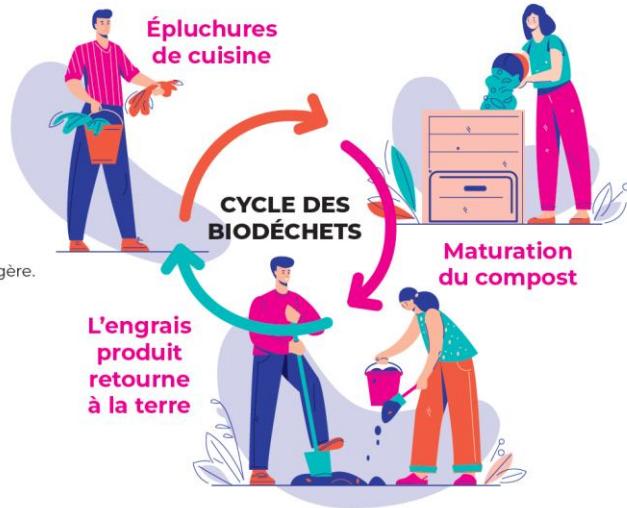
Vous n'avez pas encore de composteur individuel ? Inscrivez-vous à une prochaine permanence. Dates de distribution du 1<sup>er</sup> semestre : 9 janvier, 6 février, 5 mars, 9 avril, 14 mai et 4 juin.

### Les biodéchets compostés : quel intérêt ?

Les biodéchets représentent 30% de la poubelle ménagère. En les compostant, vous réduisez donc ce volume car ils sont transformés en engrais pour votre jardin. De plus, votre bilan carbone est amélioré car ils ne sont plus transportés mais traités sur place.



**Informations et modalités :**  
Flashez ce QR-code ou rendez vous sur [www.terresdemontaigu.fr](http://www.terresdemontaigu.fr) rubrique « Composter vos déchets » ou contactez Terres de Montaigu par téléphone au 02 51 46 36 24.



## DANS LES DÉCHÈTERIES, L'AGENT VALORISTE VOUS GUIDE

Accueillir, orienter et assurer la qualité du tri des déchets : voici les missions principales de l'agent valoriste en déchèterie.

### Orienter vers les bonnes filières

L'agent valoriste est essentiel pour avoir le meilleur tri et éviter ainsi que vos déchets partent à l'enfouissement via la benne « tout venant ».



### Veiller à votre sécurité

La déchèterie est un site où la prudence est de rigueur : l'agent valoriste est là pour gérer la circulation et les accès, faire respecter le règlement et s'assurer de la propreté des sites.

## PRÉPARER VOTRE PASSAGE EN DÉCHÈTERIE

Pour vous aider à mieux organiser votre chargement, les plans des 3 déchèteries sont à votre disposition.

En optimisant le bon ordre de chargement de vos déchets, vous :

- Gagnez du temps lors de votre passage en évitant les aller-retours entre les différentes bennes ;
- Évitez des manœuvres délicates ;
- Fluidifiez la circulation sur le site.

Flashez le QR-code de votre déchèterie habituelle pour découvrir son plan et ses infos pratiques



**TERRES DE MONTAIGU,  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION**  
35 avenue Villebois Mareuil  
85607 Montaigu-Vendée Cedex  
02 51 46 36 24 - [collecte.selective@terresdemontaigu.fr](mailto:collecte.selective@terresdemontaigu.fr)  
[www.terresdemontaigu.fr](http://www.terresdemontaigu.fr)

**TERRES DE  
MONTAIGU**

L'info déchet joint avec la facture de juillet 2024



## ÉDITO

Comme chaque année, cette lettre est pour nous l'occasion de vous présenter, en quelques chiffres, le bilan détaillé 2023 du tri à la maison et en déchèteries.

Grâce à votre implication, nous continuons en 2023 à améliorer le tri et la réduction des déchets sur le territoire.

Votre mobilisation est toujours grandissante pour le réemploi puisque le nombre d'objets pris en charge à la Valorétrie a battu des records. L'an passé, 157 000 objets ont ainsi été détournés des déchèteries et ont trouvé une seconde vie.

Concernant le tri à la maison, les performances de 2023 sont excellentes avec une diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles et des sacs jaunes, par habitant. Nos poubelles grises contiennent encore parfois des biodéchets (les déchets de cuisine notamment) qui peuvent être triés et valorisés : 34kg par habitant et par an en moyenne.

C'est pourquoi, nous avons depuis ce début d'année 2024 favorisé le développement du compostage. C'est déjà un grand succès !

### Bel été à toutes et tous.

**Antoine CHÉREAU**  
Président de Terres de Montaigu,  
Communauté d'agglomération

**Damien GRASSET**  
Vice-président en charge  
de la commission Habitat,  
Urbanisme et Déchets



## COMPOSTAGE

En 2024, le tri à la source des biodéchets devient obligatoire. Cela veut dire que les déchets de cuisine et de jardin peuvent être valorisés en les séparant des ordures ménagères. Terres de Montaigu a déjà distribué près de 8 000 composteurs et de nombreux foyers du territoire pratiquent déjà le tri des biodéchets.

Cette année, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération renforce le compostage en offrant un composteur et une formation pour les habitants disposant d'un jardin et en favorisant le compostage collectif pour les résidences.

Sur ce premier semestre, vous vous êtes déjà fortement mobilisés : 400 foyers ont bénéficié de la formation et se sont dotés d'un composteur. C'est autant que sur l'ensemble de l'année 2023 !

Les fabricants de composteurs rencontrent des difficultés face à la demande nationale importante. Certains modèles pourraient donc ponctuellement être en rupture de stock et les délais d'inscription rallongés.



## RÈGLES DE TRI SIMPLIFIÉES DANS LES DÉCHÈTERIES

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, de nouvelles règles de tri sont en vigueur dans les déchèteries.

Plus simple, le tri est désormais réalisé par matière. Pour vous accompagner dans ces changements, les agents valoristes vous indiqueront où déposer vos déchets en fonction de leur nature.

Pour plus de renseignements, contacter le service au **02 51 46 36 24** ou à [collecte.selective@terresdemontaigu.fr](mailto:collecte.selective@terresdemontaigu.fr)

Retrouvez les consignes de tri,  
les horaires d'ouverture  
et les informations utiles sur :  
[www.terresdemontaigu.fr](http://www.terresdemontaigu.fr)

**TERRES DE  
MONTAIGU**

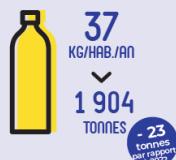
Impression sur Papier PEFC (papier issu de la gestion durable des forêts), avec des encres végétales.

## LE BILAN 2023

## RÉSULTAT GLOBAL

582  
KG/HAB./AN  
en moyenne sur  
la Vendée390  
KG/HAB./AN  
à  
Terres de MontaiguNous  
produisons  
33%74%  
des déchets collectés  
sont valorisésLE TRI À LA MAISON | 197 > 10 138  
KG/HAB./AN TONNES

à Terres de Montaigu



## EMBALLAGES

Ils sont transportés vers le centre de tri VENDÉE TRI pour être séparés par catégorie (cartonnettes, plastiques, métaux...) puis recyclés en pulls, boîte en carton, objets métalliques, papier essuie tout.



## TRI SOLIDAIRE

Les textiles, linge, chaussures, usagés mais non souillés déposés dans les bornes textiles, sont réutilisés, recyclés ou transformés en chiffons, en matériau isolant.



## VERRE

Recyclable à l'infini, le verre est transporté vers l'usine de recyclage de Cognac.



## PAPIERS

Ils sont transportés vers l'usine de la Chapelle Darblay pour y être recyclés.



## COMPOST

7 956 composteurs ont été remis aux habitants depuis 2004, dont 410 en 2023. De plus 2 plateformes et 14 pavillons de compostage collectif fonctionnent sur le territoire.

ORDURES MÉNAGÈRES  
RÉSIDUELLES

95,2  
KG/HAB./AN  
▼  
4 900  
TONNES  
+ 9  
tonnes  
par rapport  
à 2022

Évacuées vers les usines de tri-compostage (pour récupérer le reliquat de la part biodegradable) et les installations de stockage.

131  
KG/HAB./AN  
EN VENDÉE

## RÉSULTAT GLOBAL

582  
KG/HAB./AN  
en moyenne sur  
la Vendée390  
KG/HAB./AN  
à  
Terres de MontaiguNous  
produisons  
33%LE TRI À LA DÉCHETERIE | 194 > 9 968  
KG/HAB./AN TONNES

à Terres de Montaigu

## RÉEMPLOI AVEC LA VALORÉTRIE

Près de 157 517 OBJETS ont été détournés de la déchèterie et vendus pour une deuxième vie.



## LES PRINCIPAUX DÉCHETS RECYCLÉS EN DÉCHETERIE :

## GRAVATS

45  
KG/HAB./AN  
▼  
2 336  
TONNES

Recyclés en  
remblais.

## BOIS

13  
KG/HAB./AN  
▼  
642  
TONNES

Recyclé en  
panneaux de  
particules.

## OBJETS EN PLASTIQUE

5  
KG/HAB./AN  
▼  
291  
TONNES

## DÉCHETS VERTS

47  
KG/HAB./AN  
▼  
2 430  
TONNES

Compostés  
puis valorisés en  
agriculture.

## CARTON

11  
KG/HAB./AN  
▼  
579  
TONNES

Recyclé en  
carton d'emballage.

## FERRAILLE

9  
KG/HAB./AN  
▼  
453  
TONNES

Recyclée en barres  
d'acier, pièces  
métalliques.

## MOBILIER

24  
KG/HAB./AN  
▼  
1 399  
TONNES

Le bois devient  
des panneaux de  
particules, les  
plastiques des  
tuyaux de  
canalisation...

## PLAQUE DE PLÂTRE

2  
KG/HAB./AN  
▼  
98  
TONNES

Séparation  
papier/carton  
et plâtre et  
valorisation.

## VIEUX ÉLECTROMÉNAGERS

8  
KG/HAB./AN  
▼  
379  
TONNES

Dépollués,  
démantelés,  
recyclés.

## DÉCHETS DANGEREUX

3  
KG/HAB./AN  
▼  
132  
TONNES

Valorisation  
ou traitement  
adapté.

## DÉCHETS ULTIMES « TOUT VENANT »

23  
KG/HAB./AN  
▼  
1 187  
TONNES

Représentent seulement 13%  
du gisement en déchèterie.  
Le déchet est enfoui  
dans les installations de stockage.

38  
KG/HAB./AN  
EN VENDÉE

TERRES DE MONTAIGU,  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
35 avenue Villebois Mareuil  
85607 Montaigu-Vendée Cedex  
02 51 46 36 24 - collecte.selective@terresdemontaigu.fr  
[www.terresdemontaigu.fr](http://www.terresdemontaigu.fr)

TERRES DE  
MONTAIGU

## Le guide pratique des déchets

<https://www.terresdemontaigu.fr/wp-content/uploads/2019/06/brochure-guide-du-tri-2022-terresdemontaigu.pdf>

## Le flyer de tri des sacs jaunes

# EMBALLAGES LES BONNES PRATIQUES

**Pour vous aider à trier vos emballages, et ainsi diminuer la quantité de refus sur les chaînes de tri :**

Connectez-vous sur [www.terresdemontaigu.fr](http://www.terresdemontaigu.fr) ou [www.vendeetriplus.fr](http://www.vendeetriplus.fr)

**UN DOUTE ?**  
Utilisez Trivaou 

Le moteur de recherche de Trivalis pour bien trier ses déchets !

**VERS LE ZÉRO DÉCHET !**

Trier c'est bien, mais réduire sa production de déchets, même recyclables, c'est encore mieux

**ASTUCES**

- Éviter les emballages superflus lors de vos achats
- Acheter en vrac pour réduire les emballages

**En cas de problème** ou pour toute question :  
 • 02 51 46 45 45  
 • [collecte.selective@terresdemontaigu.fr](mailto:collecte.selective@terresdemontaigu.fr)

**TERRES DE MONTAIGU**

Communauté de communes  
Montaigu-Rocheservière  
35 avenue Villebois Mareuil  
85607 Montaigu-Vendée Cedex  
[www.terresdemontaigu.fr](http://www.terresdemontaigu.fr)

  @terresdemontaigu

**TERRES DE MONTAIGU**  
Communauté de communes  
Montaigu-Rocheservière

**TERRES DE MONTAIGU**  
Communauté de communes  
Montaigu-Rocheservière

Conception : Terres de Montaigu - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales.

TERRES DE MONTAIGU, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

53

## TRI DES EMBALLAGES, LES BONNES PRATIQUES

Terres de Montaigu réalise la collecte des emballages afin de valoriser ces déchets : une action possible et efficace grâce à votre participation active au tri.

Pour bien trier mes emballages, je dépose dans le sac jaune :



Les sacs jaunes sont ensuite acheminés au centre de tri départemental de Trivalis installé à La Ferrière : VENDEE TRI. Séparés par matière, ils rejoignent ensuite les filières de valorisation.

### Emballages cartons



### Emballages métalliques



## LES ERREURS À ÉVITER

Environ 16% du contenu des sacs jaunes est refusé à cause des erreurs de tri.

Voici les gestes à adopter au quotidien.

- Assiettes, gobelets et couverts jetables (en plastique ou en carton), essuie-tout et serviettes en papier
- Brosse à dents, rasoirs, couches, coton-tiges, masques et lingettes.
- Les petits objets et le papier cadeau
- Les ordures ménagères non recyclables

→ SAC NOIR

- Les cartons de grandes tailles et les bidons de 20 litres et plus
- Les éléments de calage en polystyrène

→ DÉCHETERIE

- Les journaux / revues / magazines
- Le verre (pots, bouteilles et flacons)

→ COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

- Les textiles, linge et chaussures

→ BORNES « LE RELAIS »

LE SAVEZ-VOUS ?  
Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider.

Important !  
Prenez soin de ne pas imbriquer les emballages.

## Recalé ?

Un contrôle visuel des sacs jaunes est réalisé avant la collecte. En cas de refus, un adhésif rouge est positionné sur votre sac. Dans ce cas, veuillez retirer les déchets non-conformes.

Vous pourrez ainsi présenter votre sac jaune à la prochaine collecte.

## Le règlement de service

[https://www.terresdemontaigu.fr/wp-content/uploads/2025/05/CATdM\\_Reglement-service-dechets\\_2024.pdf](https://www.terresdemontaigu.fr/wp-content/uploads/2025/05/CATdM_Reglement-service-dechets_2024.pdf)